



*Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
1, rue Stephenson
78180 Montigny-le-Bretonneux*

*CESER
33 Rue Barbet de Jouy
75 007 Paris
Mail: contact@cries-idf.fr
www.cries-idf.fr*

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

16 JANVIER 2020

CRIES de la Région Île-de-France

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....	3
PREMIÈRE PARTIE : BILANS ET PROGRAMME DE TRAVAIL.....	7
Bilan d'activité et financier.....	7
Présentation des résultats de la consultation.....	15
Programme de travail 2020 du CRIES.....	15
Échanges avec la salle.....	18
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE TRAVAUX.....	26
Présentation d'un projet de valorisation des bases de données sur la santé : « parcours infarctus du myocarde (DIM) aigu en Île-de-France ».....	26
Présentation d'une étude sur les structures culturelles dans l'Économie sociale et solidaire.....	30
Présentation de l'Autorité de la statistique publique.....	33
Clôture de la séance.....	39
SIGLES.....	41
Liste des participants.....	44

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h26 sous la présidence de Jean-Marc MORANDI.

Jean-Marc MORANDI, Président du CRIES d'Île-de-France

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer nos travaux. Bonjour à toutes et à tous. Je vais laisser la parole à Jean-Michel RICHARD, qui va faire l'introduction de notre assemblée, au nom d'Eric BERGER, Président du CESER qui s'excuse, car il ne peut être présent parmi nous, ce matin. Jean-Michel, je te laisse la parole.

Jean-Michel RICHARD

Je remercie Monsieur le Président, Jean-Marc MORANDI et Mme la Vice-Présidente. Bonjour à tous. Ainsi que vous l'a dit Jean-Marc MORANDI, le Président Eric BERGER est désolé de ne pas pouvoir être présent ce matin. Malgré toutes ses grandes capacités, il n'a pas le don d'ubiquité et, en même temps que se tient cette assemblée plénière du CRIES, a lieu une réunion des CESER de France à laquelle Eric BERGER assiste. Il m'a donc demandé en tant que Vice-président du CESER Île-de-France d'assurer sa représentation. Permettez-moi également, même si c'est la tradition, de vous souhaiter en notre nom, des vœux de santé et de prospérité pour cette nouvelle année. Cela ne peut d'ailleurs qu'être un élément positif et jamais négatif. C'est pour moi aussi un plaisir d'introduire l'assemblée plénière 2019 du CRIES dont je salue l'activité soutenue. Le fonctionnement du CRIES rassemble des organismes très divers qui émanent de l'État, des départements et d'entités régionales, ce qui permet de tisser des liens de confiance et de susciter un état d'esprit positif entre, notamment, le CESER et la direction régionale de l'INSEE Île-de-France.

Je ne suis pas familier du CRIES, mais ce qui m'a paru très positif, lorsque j'ai étudié son fonctionnement, c'est sa mission de mutualisation de l'information économique et sociale entre les producteurs de rapports ou d'études et les statisticiens. Les travaux que vous avez réalisés récemment, sur le handicap, les personnes âgées dépendantes, puis sur la dynamique des territoires, en constituent des exemples très concrets.

Je souhaite une matinée de travail fructueuse. Le CESER sera très attentif, évidemment, au programme de travail que vous allez élaborer en 2020. Peut-être pourrais-je faire une toute petite suggestion ? Les mouvements sociaux qui sont à l'origine du déplacement de la date de cette assemblée plénière pourraient faire l'objet d'une analyse de leur impact social et économique sur la Région Île-de-France, qui a été particulièrement touchée par ses mouvements sociaux. Je cède la parole au Président Jean-Marc MORANDI.

Jean-Marc MORANDI, Président du CRIES d'Île-de-France

Je remercie Jean-Michel pour son introduction, ainsi qu'Eric. Effectivement, la date de la réunion a été décalée, ce qui explique l'absence de notre président ce jour : la réunion se tiendra donc en comité plus restreint. Je vous présente tous mes vœux de santé et de réussite personnelle pour cette nouvelle année 2020, mais également dans vos travaux et dans vos réflexions aussi bien pendant les journées de rencontre qui seront programmées au cours de l'année, que dans les ateliers et groupes de travail qui sont en place. Avant de commencer la partie bilan et programme de travail qui vous sera présentée à plusieurs voix, je souhaite faire un petit discours introductif que j'avais prévu pour le mois de décembre.

Je vais prendre le temps de reposer le contexte dans la continuité de mes précédents propos. J'aimerais revenir sur une anecdote que j'emprunte à l'histoire de France. Il y a un peu plus de deux siècles et demi, le 7 février 1752 – c'est précis, vous pouvez vérifier - Louis XV faisait adopter un arrêté qui interdisait les deux premiers volumes de l'Encyclopédie. Ce n'était pas la première attaque contre l'œuvre collective des philosophes du Siècle des Lumières. Aucun de ces philosophes n'avait échappé à la censure, mais, cette fois, l'action du roi était radicale puisqu'elle condamnait l'ouvrage et, avec lui, la connaissance qu'elle contenait. Le roi craignait, en réalité, que son pouvoir ne soit menacé, car, avec ses gravures, l'Encyclopédie avait été conçue pour éclairer le peuple, en particulier, ceux qui ne lisaient pas. Un citoyen éclairé est un citoyen libre, pensaient les philosophes, et un citoyen libre est un rebelle en liberté, considérait Louis XV.

Il préférerait de loin un citoyen qui ne sait pas à un citoyen qui sait. En 250 ans, nous pouvons mesurer combien le rapport à la connaissance a changé puisque, désormais, grâce à l'intensité du trafic de l'information, tout le monde a accès à toutes les informations. Mieux, tout le monde croit tout savoir, ou presque et peu importe que l'information s'avère fausse ou juste. Ainsi, en quelques minutes, dans un mouvement qui échappe parfois à tout entendement, la toile peut s'embraser à partir d'une information fausse, mais considérée comme vraie. Il y a fort à parier que, revenus parmi nous, les encyclopédistes en perdraient leurs lumières. Quand Louis XV se protégeait du vrai, notre société se voit dans l'obligation de se protéger du faux. Quel étrange changement de circonstance ! C'est dans ce contexte d'une société qui doit gérer un excès d'information que se tiennent les travaux de notre comité. Nous ne sommes pas, à proprement parler, des encyclopédistes, mais nous sommes des femmes et des hommes conscients de la diffusion de la connaissance : c'est l'un des fondamentaux d'une société responsable.

Disons qu'après une année de présidence du CRIES, après avoir assisté à des rencontres thématiques exemplaires, j'ai d'autant plus conscience de la nécessité et de la valeur de notre mission. Pour être tout à fait honnête, lorsque j'ai pris mes fonctions il y a un an, je posais un regard lointain sur les données en général et sur les chiffres en particulier. Mon regard était plutôt celui d'un citoyen ordinaire : en tant que chef d'entreprise, j'en mesurais la nécessité et même l'obligation. Mais, à titre personnel, je pouvais céder à la facilité en considérant que les chiffres constituaient un langage à part entière, qu'ils ne parlaient souvent qu'à une poignée d'initiés et, mieux encore, qu'on pouvait leur faire dire ce que l'on voulait. Au fil de nos sessions, j'ai découvert qu'un chiffre n'était pas un oracle, pas plus qu'il n'était une finalité, mais qu'il était presque toujours le point de départ d'une réflexion : il suffisait seulement de s'en donner les moyens. J'ai découvert aussi que chaque chiffre ne cachait pas un monde artificiel, froid et déconnecté de la réalité, mais des scènes de vie, des sentiments, des attentes et des espérances.

J'en veux pour preuve les trois rencontres thématiques que nous avons organisées lorsque nous avons traité du handicap, de la dépendance liée à l'âge et de la dynamique du territoire francilien. Chaque fois, à travers les données que nous avons citées, nous avons eu à cœur de nous intéresser aux personnes dont ces données racontent le quotidien. Chaque fois, nous sommes allés au-delà de la seule explication chiffrée et nous avons parlé de leur vie, quelquefois de leur souffrance et toujours d'ambitions pour améliorer leur existence, en chaque moment, en chaque situation, en chaque territoire.

Je prendrai trois exemples en illustration et je tirerai trois enseignements de ces exemples. En avril, lors de notre journée consacrée au handicap, nous avons pu mesurer l'urgence d'aboutir à une définition partagée. Nous ne manquons pas d'études, mais la diversité des points de vue

et la disparité de ces études peuvent en limiter l'efficacité. Sur ce sujet, définir des modalités communes de construction des données ne constitue pas un simple exercice statistique : c'est un jeu contribuant à mieux comprendre les difficultés humaines pour mieux y remédier.

En juin, sur la dépendance des personnes âgées, la question de la vulnérabilité qui vient avec le grand âge a été abordée ainsi que l'isolement qui en découle : quand vieillir éloigne moralement, psychologiquement et physiquement, quelles solutions faut-il imaginer pour éviter ces ruptures ? Nos travaux ont, là encore, ouvert des perspectives nouvelles, en permettant à chaque génération de se sentir à sa place dans la société et en faisant de l'allongement de la durée de vie une chance pour tous.

En octobre, sur la dynamique des territoires de la région Île-de-France, nous avons cherché les points de convergence, privilégiant les interconnexions entre les bassins de vie, plaçant l'humain au centre de ces croisements. L'éloignement géographique se conjugue trop souvent avec l'éloignement social, en particulier pour les plus fragiles d'entre nous. Nous avons ainsi exploré des solutions pour créer des liens et favoriser des passerelles plutôt que de laisser s'instaurer des distances. Dans un monde que les meilleurs analystes qualifient d'imprévisible, dans ce monde également soumis à des accélérations permanentes, à l'heure où les *fake news* se propagent plus vite que les informations vérifiées, nous avons besoin de données précises et certifiées pour servir de support, de construction des politiques publiques.

C'est le rôle du CRIES de réunir ces connaissances, de les agréger, de les faire parler et de les utiliser comme source d'inspiration. C'est ce que nous avons fait tout au long de l'année 2019. L'acronyme CRIES contient le mot « information » qui nous oblige à deux responsabilités.

La première est celle de la fiabilité de l'information que nous diffusons. L'information nous parvient par de multiples canaux et nous passons d'un sujet à un autre en permanence, car notre société prétend en permanence que nous pourrions posséder un avis sur tout. Les commentateurs postent leurs opinions sur les réseaux sociaux sans se soucier le moins du monde de l'exactitude de ce qu'ils annoncent. Nos rencontres thématiques s'opposent à cette tendance : elles en sont le contraire exact, plus traditionnellement dans leur forme, moins virales dans leur diffusion. Elles permettent de conjuguer les approches pour asseoir une vision solide en offrant un point de référence, un socle pour imaginer l'avenir.

Je voudrais remercier tous les contributeurs qui se sont exprimés ici même et qui ont enrichi nos échanges. Je voudrais adresser mes remerciements chaleureux à Marie-Christine PARENT pour sa contribution précieuse et saluer, à travers elle, le travail de ses équipes.

La deuxième responsabilité est celle de la diffusion de cette information : nos rencontres thématiques permettent de faire émerger la connaissance, mais si elles devaient se limiter aux seuls débats au sein de notre communauté, elles se résumeraient à un échange de bons procédés entre convaincus. Sur ce point, nous aurons à nous améliorer. En 2020, et j'aurai l'occasion de vous présenter mes propositions au moment de la clôture de notre assemblée plénière, nous aurons à exporter plus encore nos travaux en leur donnant de la voix et du relief : nous n'allons pas nous lancer dans l'écriture d'une encyclopédie, mais nous devons trouver des formes plus contemporaines pour diffuser nos travaux hors de nos cénacles.

Je laisse la parole à Violaine pour la partie plus chiffrée, mais auparavant, Marie-Christine PARENT va vous exposer le programme de la matinée.

Marie-Christine PARENT, Vice-Présidente du CRIES et directrice régionale de l'INSEE Île-de-France

Bonjour, je vous remercie d'être présents et souhaite renouveler mes excuses pour avoir décalé la journée. L'assemblée plénière est habituellement consacrée dans une première partie à dresser le bilan de l'année écoulée et à discuter du programme de travail pour l'année suivante. Un temps assez important d'échanges est donc prévu. En deuxième partie, nous aurons des présentations de travaux qui sont difficiles à placer dans les thèmes d'une journée complète ou d'une demi-journée complète de séminaire. Il s'agit de sujets intéressants que vous nous proposez : nous passerons de l'infarctus du myocarde à l'économie sociale et solidaire en passant par l'Autorité de la statistique publique. C'est une gymnastique intellectuelle, mais cela montre bien la diversité des thèmes qu'on peut être amené à traiter lors de notre assemblée.

Le CRIES Île-de-France est une des dernières structures de ce type qui continue à fonctionner avec un partenariat entre les services de l'État et les services de la Région. Les échanges sont pluridisciplinaires et pluri-fonctions publiques.

Pour répondre aux introductions de Monsieur RICHARD et Monsieur MORANDI sur le sujet de l'impact des grèves dans les transports sur l'économie française et francilienne, un premier point sera effectué fin janvier, au moment de la sortie du quatrième trimestre des comptes nationaux annuels. L'Île-de-France est la région la plus touchée par les grèves dans les transports, les autres régions étant beaucoup moins impactées, même si des grèves touchent d'autres secteurs d'activité. Un premier point interviendra dans dix jours, à l'occasion de la sortie des comptes nationaux, avec éventuellement une révision à la baisse de la croissance du quatrième trimestre qui était annoncée à 0,4 %. Ce chiffre n'est pas nécessairement transposable à l'Île-de-France, mais dans la mesure où cette région représente plus de 30 % du PIB national, on peut penser qu'un zoom sera réalisé sur l'Île-de-France, à l'occasion de cette présentation.

Un bilan plus complet sera réalisé le 24 mars au moment de la sortie de la note de conjoncture de l'Insee Île-de-France. La Banque de France présentera également ses analyses franciliennes en suivant un calendrier comparable. J'en profite pour annoncer que, suite aux sollicitations du Président du CRIES et d'un certain nombre de partenaires, l'INSEE et la Banque de France nourrissent le projet, au début de l'été 2020, d'effectuer une présentation sur la conjoncture francilienne pour l'année 2020. Ce retour sur le passé permettra d'une part, d'effectuer un point sur l'impact des grèves en cours, et, grâce aux enquêtes de conjoncture menées par la Banque de France, une mise en perspective de cet impact sur la fin de l'année, d'autre part.

Ce bilan est prévu, même s'il est a posteriori. Il aurait été préférable de disposer d'une prévision ex-ante ou en cours de grève, mais c'est plus compliqué. Il est vraisemblable que l'impact des grèves pendant le mois de décembre n'a pas été le même que celui des grèves de 1995, qu'il s'agisse du niveau national ou de l'échelon régional. L'organisation de la structure de production a beaucoup changé, notamment en Île-de-France. Les modes alternatifs de transport se sont beaucoup développés ainsi que le télétravail. Il faudra préciser ces données, mais l'impact sera moindre que celui des grèves de 1995 qui avaient entraîné la perte de 0,3 % de croissance du PIB.

La présentation de l'INSEE de la note de conjoncture a montré que, jusqu'à présent, l'impact de la grève sur l'industrie manufacturière était assez faible. Mais l'industrie est peu présente en Île-de-France, car nous avons surtout des bureaux d'études.

S'agissant de la deuxième partie de la matinée, la troisième présentation sera consacrée au rôle de l'Autorité de la statistique publique. Toute la régulation du code de déontologie des statisticiens (ceux qui relèvent des services de l'Etat et de ceux qu'on appelle dans notre jargon le système statistique public (le SSP) autour du code des bonnes pratiques, est soumis en France à l'analyse et à la vigilance de l'Autorité de la statistique publique qui fête aujourd'hui ses dix ans. Claudine GASNIER est rapporteur et elle viendra nous présenter l'activité de l'Autorité de la statistique publique (ASP) et le bilan de ses dix années de travail. Je lui ai également demandé de présenter une des missions de l'ASP qui est la labellisation des sources et méthodes statistiques. Actuellement, le domaine de l'ASP couvre essentiellement les services statistiques de l'État. Peu d'organismes localisés en région sont labellisés « Qualité statistique ». L'ASP peut labelliser la publication ou la production des données. Ils ont travaillé avec la collaboration de l'INSEE sur la certification des données diffusées par l'OLAP (Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne). Ils ont également travaillé sur les statistiques publiées par les chambres des notaires. Cette mission répond aux observations sur la garantie qu'il faut apporter à l'indépendance et à la fiabilité de la Statistique en France et aux moyens de restaurer la confiance des ménages dans les statistiques produites.

Je laisse la parole à Violaine Bonneville pour le bilan.

PREMIÈRE PARTIE : BILANS ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Bilan d'activité et financier

Violaine BONNEVILLE, Secrétaire générale du CRIES d'Île-de-France

Bonjour, je vais vous présenter, comme chaque année lors des assemblées plénières, un petit bilan d'activité et le projet de budget. Les activités menées cette année ont consisté en trois rencontres pour deux journées et demie et en deux ateliers. Un groupe de travail a également été mis en place sur la rénovation énergétique.

Les trois rencontres

Le 2 avril, nous avons organisé une rencontre d'un jour sur la mesure du handicap. Puis un mois après, le 11 juin, une rencontre sur les personnes âgées dépendantes en Île-de-France sur un jour entier également. Le 8 octobre, une demi-journée a été consacrée à la dynamique des territoires de l'Île-de-France. Toutes ces rencontres se sont tenues à l'hémicycle de la Région, rue Babylone, et toutes ces réunions donnent lieu à la publication d'actes que vous trouvez sur le site et reproduits sous forme papier qui sont disponibles à la sortie de la salle.

Ces deux premières rencontres de l'année se situaient dans la filiation de la rencontre « santé » qui avait eu lieu en 2018 dans le domaine social. En 2019, nous nous situons dans le même univers pour l'organisation de la journée sur le handicap et sur les personnes âgées dépendantes. Ces deux journées se sont avérées assez proches sur le plan des notions puisqu'il s'agissait de définir l'autonomie et sa perte graduelle. Ces deux journées étaient donc étroitement connectées.

S'agissant des inscrits, le nombre moyen pour les rencontres du CRIES est de 80 participants. Les deux premières journées de 2019 n'ont pas séduit le nombre habituel de participants ; en revanche, la réunion sur la dynamique des territoires a rencontré un réel succès avec plus de 100 personnes présentes.

Les participants aux rencontres sont les membres du CRIES qui sont tous invités, mais le public invité est plus large, ce qui est intéressant pour les échanges. Pour la journée sur les personnes âgées dépendantes, le nombre de personnes présentes était faible, mais de nombreux organismes régionaux s'étaient déplacés, avec des élus et des représentants des Conseils départementaux, ce qui est assez rare. Je saisis l'occasion pour signaler que cette année, le Secrétariat général de l'INSEE a effectué un travail important pour remettre à jour la liste des contacts des organismes des cinquante membres qui composent le CRIES. Nous sommes presque au bout.

Les deux ateliers

L'un a eu pour thème l'économie circulaire en mai et, en octobre, un atelier s'est tenu sur la déclaration sociale nominative. Avant l'été, une consultation est lancée pour recueillir les souhaits de membres sur leurs thèmes de prédilection. Certains thèmes donnent lieu à l'organisation de rencontres et d'autres sont de nature plus technique et ils font donc l'objet de réunions plus restreintes avec des spécialistes.

Je laisse la parole à Marie-Christine.

Marie-Christine PARENT

Certains sujets ne peuvent pas donner lieu à une journée complète de rencontre et il n'est pas possible de tous les inscrire au programme de l'assemblée plénière. Parfois, les participants éprouvent le besoin de partager des informations et de discuter autour de problématiques communes. Les deux ateliers ont été organisés à la demande des membres du CRIES, et le succès a été au rendez-vous. Les ateliers sont des réunions courtes (deux ou trois heures) et sont animés par un intervenant à même d'apporter de l'information pertinente. L'atelier produit ensuite une fiche de résumé des débats et des préconisations sur les suites à donner qui peuvent être, par exemple, l'organisation d'un séminaire, la mise en contact de personnes pour des travaux en commun ou la mise en place de groupes de travail du CRIES qui s'inscrivent davantage dans la durée.

Pour l'économie circulaire, nous avons demandé à Céline MAGNIER du SDES (ministère de la Transition écologique et solidaire), d'animer l'atelier. En tant que membre de l'ancien IFEN (Institut français de l'environnement), elle est venue d'Orléans et a aimablement accepté de piloter la réunion. Les organismes présents figurent sur la diapositive. L'animatrice de l'atelier a commencé par préciser la notion d'économie circulaire, conformément à la définition retenue par l'ADEME : c'est un « système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus ». Il s'agit donc d'un concept extrêmement ambitieux. Cette définition repose sur trois domaines d'action : la gestion des déchets, l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs, qui sont scindés en 7 piliers : l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie d'usage et le recyclage. Ces sujets sont totalement d'actualité.

Les statisticiens interviennent pour analyser l'impact quantitatif de l'économie circulaire : nous avons besoin d'indicateurs de suivi qui ont été arrêtés au niveau national. Certains indicateurs traitent de l'amont du cycle avec la consommation des matières premières ou le nombre de titulaires d'éco-labels. D'autres portent sur la consommation responsable et l'allongement de la durée de vie d'usage : il s'agit du gaspillage alimentaire, de l'entretien et

de la réparation. Enfin, d'autres indicateurs portent sur l'aval avec les déchets : leur volume est-il réduit ? Parvient-on à les valoriser ?

Dans le cadre de cet atelier, de nombreux échanges ont eu lieu, car tous les participants partagent leurs compétences et leurs connaissances. Un certain nombre de propositions et de pistes ont été émises et seront prises en compte par Mme MAGNIER : ainsi, les indicateurs devraient intégrer des informations sur la qualité et pas seulement sur le volume. Par ailleurs, des études devraient être lancées, les entreprises de covoiturage identifiées. La dernière partie de l'atelier était un peu générale : un système d'indicateurs de suivi est d'abord construit au niveau national, mais l'objectif est également de le décliner au niveau régional. Ce qui est important, c'est d'affiner l'analyse au niveau des territoires. La question de l'emploi intéressait beaucoup les participants. Une évaluation nationale avait été effectuée en 2013 à partir de sources INSEE, grâce au fichier CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), aux enquêtes annuelles de production et des ratios de l'ADEME. La difficulté de mesure vient du fait que ce secteur n'est pas correctement cerné par les nomenclatures officielles d'activités ou de produits, telles qu'elles sont définies au niveau mondial et déclinées au niveau européen. Il s'agit d'un secteur composite, donc il est difficile d'identifier dans certaines activités ce qui relève ou non de l'économie circulaire.

Céline MAGNIER a pu mieux appréhender le contexte francilien qui est spécifique en raison de la réalisation du Grand Paris Express. Le sujet du recyclage des déchets du Grand Paris est une préoccupation importante. L'atelier a permis un progrès de la connaissance nationale de base, mais le groupe réuni a souhaité la mise en place d'un groupe de travail dédié à l'emploi au sein du CRIES pour affiner le périmètre de l'emploi affecté au niveau régional à l'économie circulaire.

Un travail semblable avait été réalisé avec l'Institut Paris Region sur le numérique et les industries récréatives, car il existe un problème identique de nomenclature. Si les membres du CRIES en sont d'accord, un groupe de travail ad hoc pourrait être constitué pour identifier au sein des statistiques et des nomenclatures ce qui peut relever de l'économie circulaire de mesurer l'emploi induit au niveau de la région.

Le deuxième atelier portait sur une question purement statistique, car il s'agissait de questionner l'utilisation d'une nouvelle source d'information : la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui se substitue à toutes les anciennes sources sur les salaires et la Sécurité sociale pour les entreprises. Il existe désormais un formulaire unique avec des arrivées mensuelles. Lorsque des données administratives sont supprimées et remplacées par d'autres, la question se pose de savoir comment exploiter les nouvelles sources et gérer les ruptures de continuité de séries entre l'ancien système et le nouveau. La difficulté avec la DSN provient de la disparition de la déclaration annuelle de données sociales et de la suppression des bordereaux récapitulatifs de cotisations qui étaient envoyés aux URSSAF. Or la confrontation de ces deux séries d'informations permettait de répondre de manière satisfaisante à une problématique importante pour les statisticiens publics et leurs collègues en région : la localisation territoriale des emplois. Très souvent, les entreprises réalisent des déclarations groupées et il est très difficile de savoir où sont localisés précisément les emplois.

Cet atelier a été animé par Alexandre LEBRERE de la Direction générale de l'INSEE qui pilote la refonte du système d'information autour de la DSN. Il a permis des échanges fructueux avec les participants et de faire le point sur les nouvelles variables d'intérêt qui pourraient être utiles aux statisticiens à l'avenir. Il a été également l'occasion de travailler sur ces problèmes de localisation.

Les statisticiens utilisent beaucoup les sources administratives, car elles sont exhaustives et leur coût est moindre que les enquêtes. Mais elles ne sont exhaustives que dans leur domaine et elles ne répondent pas nécessairement aux besoins immédiats de la statistique publique. Les indicateurs administratifs doivent donc être transformés en indicateurs statistiques. Dans le cas de la DSN, pour des raisons compréhensibles, aucun *big bang* n'a eu lieu : les entreprises basculent progressivement d'un système à l'autre et il faut gérer parallèlement les deux systèmes d'information. Par ailleurs, le secteur public ne basculera pas tout de suite. La fonction publique hospitalière, qui constitue une partie importante de l'activité du secteur public dans la santé ou l'action sociale, est un sujet de préoccupation.

La DSN a été exploitée en début d'année par les statisticiens de l'INSEE pour évaluer l'impact sur les revenus des ménages de la prime sur l'emploi. Une exploitation rapide des données mensuelles a été effectuée : la note de conjoncture de l'INSEE a permis d'estimer l'impact des mesures de revalorisation salariale avec le versement de la prime de fin d'année sur le pouvoir d'achat des ménages. La DSN présente donc un intérêt statistique. Le fait de disposer de données mensuelles permettra sans doute d'affiner la mesure de l'emploi au sens du BIT (Bureau International du Travail) : les règles européennes stipulent que les personnes occupant un emploi doivent être localisées sur une période très précise de la fin de l'année. Les mesures de l'emploi au sens du BIT, et donc la mesure du chômage qui en résulte, peuvent manquer de précision lorsque nous manquons de certitude sur la présence effective d'un salarié au 31 décembre : il existe toujours une ambiguïté pour savoir si la personne est encore présente à cette date. La DSN devrait donc permettre de gagner en précision, mais un travail important nous attend pour savoir comment gérer les ruptures de séries et la localisation des emplois.

L'INSEE va proposer le remplacement du fichier CLAP au début de l'année 2020 et il pourrait être utile de réunir à nouveau ce groupe de travail pour regarder la localisation des emplois dans ce nouveau fichier et partager l'information avec les membres du CRIES utilisateurs de ce fichier, comme l'Institut Paris Région (l'Institut Paris Region) qui n'est pas présent aujourd'hui.

Les deux fiches se trouveront sur le site du CRIES prochainement, lorsque nous aurons décidé ou non la création du groupe de travail.

Violaine BONNEVILLE

Il faut également évoquer la mise en place du groupe de travail sur la rénovation énergétique, dont on parlait depuis un petit moment au sein du CRIES. Le Président du groupe est Vincent PAVARD de la DRIEA.

Vincent PAVARD

Le groupe de travail s'est réuni deux fois pour l'instant. Son objectif est de préfigurer une sorte de tableau de bord de la transition énergétique du parc bâti. Plus que les indicateurs de la rénovation énergétique, il s'agit vraiment d'essayer d'élaborer un tableau de bord qui permette aux collectivités de suivre, sur leur territoire la transition énergétique de leur parc bâti. Les membres du groupe de travail se sont mis d'accord sur plusieurs principes : pouvoir zoomer par territoire et pouvoir se focaliser sur chacun des sous-segments du parc bâti (tertiaire, logement et leurs subdivisions comme les maisons individuelles, le logement collectif, les bâtiments publics...). Jusqu'à présent, nous sommes partis d'une étude réalisée par la DRIEA sur une préfiguration de ce qui pourrait être ce tableau de bord, indépendamment de la question de la disponibilité des données.

Lors de la deuxième séance, graphique par graphique, nous avons essayé d'évaluer la faisabilité d'un tel outil. Sur certains graphiques, la pertinence et la manière de présenter les données pour faire ressortir les enjeux font l'objet d'un consensus. Pour d'autres graphiques, la manière de faire ressortir les enjeux de la transition énergétique du parc bâti fait encore l'objet de discussions. S'agissant de la disponibilité des différentes sources, nous nous sommes rendu compte, grâce aux experts présents autour de la table, qu'une partie des graphiques serait assez facilement réalisable. Pour d'autres sujets, ce sera plus compliqué et nous aurons besoin de faire venir d'autres experts.

Pour l'instant, nous disposons de données sur la consommation énergétique du parc bâti, notamment grâce aux membres du Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie (le ROSE). De l'autre côté, nous possédons toute une série de sources nationales sur la rénovation énergétique. Notre but est de réaliser un lien entre les deux et de le mettre en perspective avec la trajectoire de la transition énergétique du parc bâti. Ceci pour permettre aux collectivités de prendre conscience des enjeux et de voir où elles se situent dans leur trajectoire en mettant en place tel ou tel dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique.

Nous avons également établi une feuille de route pour le reste de l'année.

Violaine BONNEVILLE

C'est un travail qui est mené un peu en parallèle de la mise en place de l'Observatoire national sur la rénovation énergétique. Vous êtes un peu pionnier.

Vincent PAVARD

Nous servons de territoire test. Il y a eu récemment une *data session* nationale sur la manipulation des données et sur la rénovation énergétique. L'Observatoire national de la rénovation énergétique travaillera sur la mise à disposition des chiffres de la rénovation énergétique issus des différents dispositifs tels que le crédit d'impôt, la base de données des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE). Nous essayons, pour notre part, d'établir un lien avec la performance énergétique du parc bâti des territoires. Nous avons surtout avancé sur la forme de présentation des chiffres pour qu'ils soient pertinents pour les collectivités. A noter qu'un membre du SDES participe à nos groupes de travail pour nous tenir informés des avancées au niveau national.

Marie-Christine PARENT

La mission du CRIES est d'identifier « les trous dans la raquette » et d'éviter les doubles comptes, car il s'agit d'être efficace. Ce travail croisé a donc été mis en place et nous nous sommes assuré au préalable que l'observatoire national était représenté au sein du groupe et vice versa. Cela explique le retard du groupe par rapport à ce qui avait été décidé lors de l'assemblée de l'année dernière.

Violaine BONNEVILLE

Pensez-vous que vous pourrez faire un premier point d'étape des travaux du groupe sur la rénovation énergétique devant le CRIES au premier semestre 2020 ?

Vincent PAVARD

Pour l'instant, nous nous réunissons au rythme d'une fois par mois : c'est un peu difficile de faire plus, car les participants ont des emplois du temps chargés. Nous devons faire venir de

nouveaux experts, notamment les membres de l'observatoire des diagnostics de performance énergétique (DPE), pour pouvoir avancer sur des sujets précis. Mais nous pourrions faire une présentation d'ici la fin de l'année 2020.

Marie-Christine PARENT

Normalement, une journée doit être organisée par le CRIES sur le développement durable. Vous pourriez intervenir à ce moment-là, ne serait-ce que pour présenter les travaux exploratoires. Nous en reparlerons tout à l'heure. Est-ce que vous pensez qu'il sera difficile de faire venir des experts extérieurs ?

Vincent PAVARD

Pour l'instant, non. La dernière séance s'est tenue au moment des grèves, donc c'était un peu compliqué.

Violaine BONNEVILLE

Merci. Nous allons enchaîner avec la seule activité que n'a pas menée le CRIES cette année : un avis sur enquête. Le dernier avis date de 2017. Il portait sur l'Enquête Globale Transport (EGT). La possibilité de rendre des avis sur des enquêtes régionales ou des extensions d'enquêtes nationales fait partie des missions du CRIES.

Marie-Christine PARENT

Cette année, le CRIES n'a pas rendu d'avis. Mais nous réalisons un suivi des enquêtes puisque nous sommes en relation étroite avec Île-de-France mobilités pour le suivi de l'EGT. Île-de-France mobilités propose de présenter les premiers résultats à la rentrée 2020 même s'ils ne sont pas encore, à ce stade, statistiquement robustes. Il s'agit en effet d'une enquête en continu. La direction régionale de l'Insee Île-de-France les a accompagnés parce qu'ils ont rencontré des problèmes au moment du démarrage de l'enquête sur le terrain l'année dernière, car il y avait un mouvement de grève. Lorsqu'ils ont commencé à interroger les ménages sur les transports en Île-de-France au moment des grèves, ils se sont rendu compte assez rapidement qu'ils risquaient de rencontrer des difficultés, ce qui les a amenés à décaler leur enquête. La deuxième difficulté provenait d'un taux de déchet élevé : le nombre de personnes qui refusaient de répondre était plus important que ce qu'ils avaient annoncé au Comité de label statistique qui garantit la qualité statistique des enquêtes.

Un travail a donc été mené avec le Comité du label et les services en charge de la méthodologie statistique, car Île-de-France Mobilités travaille sur une base de sondage fournie par l'INSEE. L'enquête a donc pu redémarrer sur des bases correctes.

Olivier LÉON

Île-de-France Mobilités nous a à nouveau sollicité pour savoir dans quelle mesure un complément d'échantillonnage pourrait être réalisé. L'enquête va pouvoir repartir sur des bases normales puisque les effets du mouvement de grève commencent à s'atténuer et ils ont eu recours à un prestataire qui a amélioré les taux de réponse sur les vagues les plus récentes. Ces taux de réponse restent tout de même à des niveaux inférieurs à ceux habituellement enregistrés dans les enquêtes de l'INSEE. Ils cherchent à avoir un avis sur un niveau satisfaisant en termes de taux de réponse et le recours à une nouvelle vague d'échantillonnage.

Marie-Christine PARENT

Le renouvellement du label de qualité statistique dépend effectivement du taux de réponse. Le label garantit une qualité statistique, donc si votre taux de réponse n'est pas suffisant ou s'il est mal pondéré par rapport à l'échantillonnage initial, les résultats ne seront pas fiables d'un point de vue statistique. C'est donc un vrai sujet, car le coût de l'enquête est élevé et l'État et la Région ont investi des sommes importantes. Nous en attendons des résultats sur des indicateurs assez précis et à un niveau assez désagrégé. La qualité de la réponse est donc très importante.

Dans le cadre de nos missions au sein du CRIES, l'INSEE Île-de-France a accompagné Île-de-France Mobilités dans le parcours national. Ils vont repasser devant le Comité du label et présenter leur taux de réponse pour maintenir leur labellisation. Cette enquête se déroule de manière continue. Comme pour l'enquête emploi, un panel de ménages différent est interrogé tous les ans. Pour une année donnée, leur taux d'échantillonnage est plus faible, donc la fiabilité de leur résultat ne peut être obtenue qu'en compilant plusieurs années. Des premiers résultats seront disponibles début 2020, mais ces résultats devront être accueillis avec prudence, car il s'agit seulement de la première année d'exploitation. Les résultats se consolideront au fil du temps.

L'intérêt de cette enquête est qu'elle est plus détaillée que les enquêtes nationales ou même le recensement de la population puisqu'elle permet de recenser tous les déplacements des franciliens et tous les modes de transport, non seulement pour le travail, mais aussi pour les loisirs. Elle devrait également permettre à terme d'étudier comment la substitution des modes de transport s'opère et comment des solutions alternatives aux modes de transport, comme le télétravail ou le *click and collect*, se mettent en place.

Lors de la prochaine grève des transports, nous serons mieux à même d'analyser comment les franciliens vont gérer les difficultés.

Violaine BONNEVILLE

La présentation du budget sera rapide. Le budget du CRIES est composé de deux parties : une partie concerne les coûts directs qui donnent lieu à une facturation et l'autre partie concerne les coûts indirects. Dans ce dernier cas, il y a valorisation des coûts de mise à disposition de l'hémicycle pour les rencontres, ou des salles de réunion pour les ateliers. Il en est de même pour les coûts de reproduction de documents qui ne donnent pas lieu à une facturation proprement dite. Il s'agit de coûts internes, en tout cas, pour ce qui concerne le CESER, pour la reproduction des actes. Ce budget exclut les frais de personnel, qu'il s'agisse de coûts directs ou indirects. Le bureau se réunit environ une fois par mois.

Les coûts directs s'élèvent à 8 540 euros. Ils recouvrent la sténotypie, les frais de réception et un tout petit poste : l'hébergement du site du CRIES. Les coûts indirects sont valorisés pour 4 002 euros. Si l'on regarde la répartition des dépenses des coûts directs, il s'agit essentiellement de la sténotypie pour 59 % et des frais de réception pour 40 %. Cette année, nous avons organisé deux journées et demie de rencontre au lieu d'un jour et demi en 2018, le budget cette année est supérieur à celui de l'année précédente. Au total le budget s'élève à 12 542€.

Marie-Christine PARENT

J'en profite pour rappeler que la Région va déménager et que le CESER va la suivre. Nous avons l'habitude d'organiser nos rencontres soit dans l'amphithéâtre de la Région, soit dans

celui de la Préfecture de région. La Région nous propose aimablement de réunir nos séminaires sur le site de Saint-Ouen. Je voulais vous prévenir que nous organiserons sans doute au moins un séminaire à Saint-Ouen l'année prochaine.

Nous envisageons de tester des modes alternatifs au présentiel. Je ne sais pas si la Région a prévu des systèmes de visioconférences dans les salles, mais nous étudierons la question.

Jean-Marc MORANDI

La Région et le CESER déménagent effectivement à Saint-Ouen : nous bénéficierons de très bonnes salles de réunion, bien équipées en visioconférence. Nous devrions également être dotés d'un hémicycle. J'aurai le plaisir de vous inviter au moins une fois dans l'année à profiter de ce nouvel hémicycle qui sera inauguré par Mme PÉCRESSE, lors de ses vœux fin janvier.

Pour des questions pratico-pratiques, nous allons essayer de rester au centre de Paris et de jongler avec différents lieux pour pouvoir travailler. Effectivement, nous n'aurons plus accès aux bâtiments parisiens de la Région puisqu'ils seront pour partie mis en chantier. C'est un organisme qui relève de la Région qui devrait s'y installer dans quelques mois.

Marie-Christine PARENT

La Région et l'État mettent à disposition à titre gracieux du CRIES leurs amphithéâtres. La location d'une salle d'amphithéâtre coûte entre 1 000 et 2 000 euros, somme pour laquelle le CRIES n'a pas le budget.

Par contre, pour ce qui est des groupes de travail et des ateliers, nous pourrions continuer à les tenir à Paris intra-muros, nous avons suffisamment de partenaires qui ont des petites salles mises à disposition (l'INSEE, mais pas uniquement).

Violaine, vous vouliez faire un appel à « candidatures ». Si les membres autour de cette table ont une salle de 70 à 100 personnes avec un système de vidéoprojection qu'ils pourraient mettre à disposition gracieusement, nous serions ravis !

Anne-Lise AUCOUTURIER

Nous avons une salle de 80 personnes, mais à Aubervilliers.

Marie-Christine PARENT

Merci. Ne soyez pas surprise si vous êtes sollicitée. Pour la journée santé, nous avons envisagé de la faire à l'ARS.

Violaine BONNEVILLE

Nous enchaînons avec les résultats de la consultation de cet été.

Présentation des résultats de la consultation

Violaine BONNEVILLE, Secrétaire générale du CRIES d'Île-de-France

La consultation est lancée auprès des membres du CRIES chaque année avant l'été. Cette année, il n'y a pas eu tellement de réponses. Si je vous dis la vérité, il y a eu en fait

15 réponses¹, mais c'est très intéressant, car ce sont des priorités qui avaient déjà été décelées les années précédentes.

Ce qui vient en numéro 1, c'est le thème du « transport » avec 8 votes en priorité 1, puis 3 votes en priorité 2 et 3 votes en priorité 3.

Ensuite, ce qui ressort nettement, c'est le thème de « l'écologie et du développement durable » avec 5 votes en priorité 1, puis 6 votes en priorité 2 et 4 votes en priorité 3.

Après, vient le thème du « tourisme et de la culture » avec 5 votes en priorité 1 et 3 votes en priorité 2.

À partir des résultats de cette consultation va être bâti le programme du CRIES de l'année 2020 dont Marie-Christine va vous parler. Et c'est aussi au moment de la consultation que vous pouvez vous exprimer pour des souhaits qui vont donner lieu à des ateliers (des sujets techniques) et c'est aussi à ce moment-là que vous pouvez dire : « J'ai un sujet que j'aimerais présenter en assemblée plénière ». C'est ce qui va se passer pour la présentation sur l'infarctus du myocarde. Le moment de la consultation est un moment intéressant pour des remontées d'informations.

Maintenant, je passe la parole à Marie-Christine pour 2020.

Programme de travail 2020 du CRIES

Marie-Christine PARENT, Vice-présidente du CRIES d'Île-de-France

Comme vous l'a dit Violaine, vous n'avez pas exprimé beaucoup d'attente sur de nouvelles thématiques et, comme nous avons un peu épuisé les sujets des années précédentes, nous vous avons proposé les trois thèmes qui n'avaient pas encore été traités.

La difficulté est qu'il y a parfois des demandes très ciblées. C'est intéressant, cela peut donner lieu à un atelier, mais cela n'a pas forcément vocation à donner lieu à une rencontre.

Sur le handicap, nous avons eu assez peu de présence de membres du CRIES. Par contre, nous avons eu énormément de participants du monde social, c'est-à-dire des gens qui ne viennent pas forcément à nos rencontres, y compris des associations de parents d'enfants handicapés, avec la difficulté que cela a conduit à un séminaire qui était peut-être très riche, mais qui n'était pas totalement nourri sur le plan statistique. Toutefois, cela permet de prendre conscience de la manière dont, la France par rapport à d'autres pays, appréhende le handicap. C'est tout à fait intéressant, mais d'un point de vue statisticien, on se retrouve avec un problème de définition, qui est en disproportion avec les attentes de la sphère des parents, des acteurs sociaux, etc. Cela nous interroge fortement, au-delà du thème, sur notre rôle en tant que statisticien régional : statistique publique en région, à qui répondons-nous ? Comment ? Pourquoi ?

À partir de ce constat et de vos votes, et puis aussi de la faisabilité parce que, pour monter un séminaire, il faut avoir des évaluations statistiques à produire, nous voulions vous proposer trois thèmes de rencontres.

Le premier thème engloberait les sujets tourisme et culture. Il se tiendrait fin mars 2020, et s'intitulerait vers les Jeux olympiques 2024 ». Nous avons fait venir François CLANCHÉ, chargé de mission à la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), à la précédente assemblée plénière. Effectivement, le sujet des Jeux

¹ Sur chacun des thèmes « Transports » et « Tourisme et culture », un membre ne s'est pas exprimé.

olympiques 2024 nous concerne tous, que ce soit sur l'emploi, le sport, le tourisme, la culture, les transports ou l'hébergement.

Patrick JABY

La rénovation urbaine est aussi concernée.

Marie-Christine PARENT

Nous pourrions faire une journée thématique autour de ce thème en vous demandant de présenter vos travaux, vos réflexions. Nous sommes à 4 ans des Jeux olympiques, donc les choses commencent à se préciser et à se mettre en place. Nous lançons un appel à contributions. Qu'auriez-vous envie de nous présenter, avec un contenu statistique solide si possible ? Je suis sûre aussi qu'en matière d'économie sociale et solidaire, il y a des sujets emploi - formation des jeunes, pour leur donner une formation qui leur permette, au-delà des Jeux olympiques, de retrouver un emploi. Nous nous sommes dit que cela pourrait être un thème fédérateur, qui intéresserait tout le monde autour de la table, pas seulement les statisticiens sociaux, mais aussi les statisticiens économiques. Donc cela pourrait faire le lien entre nous.

Nous verrons comment travailler avec la mission de François CLANCHÉ. À l'INSEE, nous avons notamment travaillé sur les sujets « hébergement touristique », Airbnb, pour estimer la capacité touristique pour héberger les personnes qui viendront pour les Jeux olympiques sans avoir un effet d'éviction des touristes normaux. Si vous avez vu le bilan des Jeux olympiques de Londres, il y a eu beaucoup d'affluence, mais les touristes qui seraient allés normalement à Londres en juillet-août ne sont pas venus. Il y a eu un effet d'éviction, les touristes « Jeux olympiques » ont évincé les touristes ordinaires. C'est l'une des préoccupations des acteurs régionaux d'éviter ce genre de phénomène. Nous avons travaillé là-dessus côté INSEE, mais je suis sûre que vous avez tous quelque chose à proposer. Si nous sommes d'accord pour faire cette rencontre sur ce thème, nous vous enverrons un appel à candidatures et vous nous renverrez ce que vous pourrez proposer en la matière. Il ne s'agit pas tout de suite d'avoir des évaluations sur ce qui se passera en 2024, mais c'est clair que vous réfléchissez, donc vous pouvez avoir des chiffres à proposer.

Voilà pour la première rencontre qui s'organisera sur la journée ou la demi-journée, en fonction de ce que nous arriverons à bâtir.

Pour le deuxième thème, nous avons prévu avant l'été « l'écologie et le développement durable ». J'aurais aimé que vous veniez présenter quelques éléments, M. PAVARD. C'est toujours intéressant de travailler sur les indicateurs. Nous pouvons aussi avoir des sujets sur l'économie circulaire si le groupe de travail a avancé sur la gestion des déchets. Nous avons évidemment des indicateurs qui sont définis au niveau national dans le cadre de l'ONU et qui sont ensuite déclinés au niveau régional, mais effectivement, cela ne couvre sans doute pas l'ensemble du spectre. Nous voulions donc vous proposer un thème là-dessus, qui ne sera sûrement pas conclusif, qui permettra sûrement d'identifier les manques de la statistique régionale en la matière, mais qui peut intéresser pas mal d'entre vous.

Le troisième et dernier thème que nous vous proposons porte sur les transports au sens large, l'infrastructure des transports en Île-de-France. Ce thème s'inscrit dans le cadre de la préparation du contrat de plan État-Région. On parlerait du Grand Paris Express, mais aussi du reste du réseau ferroviaire. Derrière cette question d'infrastructure globale des transports en Île-de-France, il y a des problématiques particulières, telles que les navettes domicile-

travail, l'accès au logement, etc. Ce serait l'occasion, lors de cette rencontre, de faire venir Île-de-France Mobilités pour une présentation des premiers résultats sur l'EGT.

Voilà ce que nous voulions vous proposer. C'est un programme ambitieux car que je ne suis pas sûre que la réponse de la statistique publique sera complète sur tous ces thèmes, mais c'est aussi le rôle du CRIES d'organiser des échanges et de pointer les manques.

Enfin, nous voulions vous proposer de transformer les ateliers en groupes de travail sur l'économie sociale et solidaire dans la perspective d'un chiffrage de l'emploi au niveau francilien. Ce serait essentiellement un travail sur la nomenclature d'activités, les nomenclatures de produits, peut-être sur les PCS. Et l'on regarderait la localisation des emplois dans le fichier FLORES qui va remplacer CLAP (connaissance localisée de l'appareil productif) ; En résumé, un travail d'expertise qui n'intéressera pas forcément tout le monde, mais qui concerne ceux d'entre-vous qui utilisent ces données mises à disposition par l'INSEE pour établir des statistiques régionalisées. Un groupe de travail, c'est plusieurs réunions de deux heures, un rapport et c'est des préconisations.

Concernant les nouveaux ateliers ressortis de vos échanges : le sujet *open data*, *big data* qui n'est pas totalement déconnecté s'agissant de l'*open data* du sujet du rôle de la statistique publique en région. Est-ce que nous, statisticiens publics, à partir du moment où les données sont en *open source*, nous avons encore un rôle à jouer et de quelle manière ? Ce n'est pas totalement déconnecté non plus avec la présentation de l'ASP que nous allons voir tout à l'heure. Effectivement, nous faisons aussi face à la « concurrence » de certains organismes privés.

Le *big data*, c'est différent de l'*open data* parce que le *big data*, c'est la mobilisation des données de masse, ce qui pose des problèmes statistiques particuliers. À l'INSEE, nous avons après un travail de près de dix ans, déployé cette année les données de caisse en substitution à certains relevés de prix. Il s'agissait de « récupérer » tous les tickets des grandes surfaces pour les intégrer dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Recevoir et traiter tous les tickets de caisse journaliers, vous imaginez les défis statistiques que cela pose.

Le deuxième travail sur lequel nous sommes engagés côté INSEE, est la mobilisation des données de téléphonie mobile à la fois pour des sujets d'itinérance, mais aussi pour des sujets de mesure de la population dans des zones qui ne sont pas denses, en milieu rural, pour avoir des mesures de population présente plus fraîches et plus complètes (touristes) que par le recensement de la population. C'est un travail méthodologique mené dans le cadre du Lab SSP de l'INSEE avec un partenariat avec un certain nombre de chercheurs qui va prendre pas mal de temps. Tous les opérateurs de téléphonie mobile sont concernés. Si nous voulons mobiliser un jour ces données à des fins statistiques, il faut être capable de mettre en place juridiquement le système qui permet de garantir à ces opérateurs qu'elles resteront confidentielles. Cela pose des problèmes que nous, statisticiens publics, nous commençons à explorer.

L'avantage des données *big data* pour une région comme la nôtre, c'est que nous pouvons obtenir des données régionalisables, à condition d'intervenir en amont de la construction de la donnée. Notamment, la demande que nous avons portée au niveau de la Direction générale de l'INSEE, c'est d'avoir des indices de prix au moins sur le champ couvert par les données de caisse pour la région Île-de-France, qui présente la particularité d'avoir un coût de la vie plus important que dans le reste des régions métropolitaines.

Voilà les ateliers que nous voulions proposer au vu de vos contributions.

Echanges avec la salle

Jean-Marc MORANDI

Est-ce que certains d'entre vous veulent s'exprimer sur ces différentes propositions ?

Léo VOISIN

Sur les thèmes qui sont proposés, il y a beaucoup de choses qui recourent les travaux que nous avons déjà réalisés. Sur les Jeux olympiques, nous avons réalisé une fiche synthèse avec la CRESS PACA puisqu'il y a des choses qui se passent en PACA sur les Jeux olympiques et avec ESS 2024 qui est chargé de superviser la dimension inclusive et solidaire des Jeux olympiques et de maximiser la présence de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion sur les Jeux olympiques. Nous avons fait cette fiche synthèse à partir des chiffres qui étaient parus sur la cartographie des emplois directement mobilisés qui avait été faite de mémoire par la société Amnyos et le centre d'économie du sport de Limoges. Nous avons traité ces chiffres avec le périmètre de l'ESS. C'est une publication qui pourra être intéressante à mobiliser.

Pour la question de la transition écologique, j'en profite pour faire la pub de notre prochaine publication puisque nous avons une étude qui vient de se terminer sur la question de la transition écologique et l'économie sociale et solidaire en région Île-de-France que nous avons faite avec l'ADEME et qui est présentée le 29 janvier à la Cité Fertile à partir de 15 h. Nous avons fait un travail assez important pendant plus d'un an pour identifier les structures et les différents leviers que l'on pouvait activer avec l'économie sociale et solidaire sur la question. C'est une étude qui va faire à peu près 100 pages et qui va paraître incessamment sous peu. Elle sera présentée le 29 avec, dans le même temps, des appels à manifestation d'intérêt qui suivent les résultats de l'étude, pour compléter des secteurs que nous avons identifiés comme ayant quelques manques.

Marie-Christine PARENT

Du coup, je peux vous inscrire sur les deux premiers thèmes ?

Léo VOISIN

Bien sûr.

Marie-Christine PARENT

Sur la poursuite sous forme de groupe de travail de l'atelier sur l'économie circulaire, vous seriez partant ?

Léo VOISIN

Sans problème, y compris parce qu'il me semble qu'il y a des réflexions autour du périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire en ce moment que l'on discute aussi dans le réseau. C'est à l'ordre du jour de plusieurs réunions, donc sans aucun souci.

Jean-Marc MORANDI

Merci. D'autres interventions ?

Léo VOISIN

Économie circulaire et Économie sociale et solidaire, sont deux choses un peu différentes. Si l'on parle d'économie circulaire, c'est un peu différent. Dans les travaux que nous avons réalisés sur l'étude, nous avons essayé de faire ce travail d'identifier statistiquement l'économie circulaire. Je pense que l'une des conclusions du groupe de travail, était que c'était tout de même très compliqué. En fait, les solutions que nous avons trouvées, c'est d'identifier statistiquement ce que nous pouvions identifier, donc des secteurs qui sont de l'économie circulaire par nature comme la réparation. Le problème, c'est que l'économie circulaire, c'est plus un mode de faire qu'un secteur d'activité et, contrairement à l'économie sociale et solidaire, on ne peut pas identifier l'économie circulaire à partir de nomenclatures juridiques. Donc cela nécessite, pour identifier cela et pour l'étudier, un travail qualitatif parce qu'il n'y a pas beaucoup d'autres solutions pour faire autrement.

Gwendolyne FOUACHE

Pour continuer la réflexion sur développement durable et économie, à la DRIEE, avec la DRIEA, nous commençons à nous intéresser aux indicateurs de développement durable, à décliner à l'échelle régionale, départementale, voire communale. Nous allons commencer un travail et, du coup, nous n'avons rien à présenter pour le moment. Nous allons nous appuyer sur les travaux qui ont été faits dans le cadre des objectifs de développement durable (l'INSEE participe à la formalisation d'indicateurs aux niveaux nationaux et régionaux) et des travaux engagés dans différentes régions, notamment Nouvelle-Aquitaine ou Centre-Val de Loire, qui ont déjà commencé des travaux similaires.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Je peux intervenir pour la DIRECCTE. Nous sommes a priori plus intéressés par le thème de la 3^{ème} journée sur les transports, et notamment avec un angle qui est celui du lien entre travail et transport. Sur les histoires de temps de transport, le temps d'absence du domicile, de navettes domicile-travail, on est loin d'avoir tout dit sur la spécificité francilienne. Donc nous allons continuer de nous y intéresser, notamment parce que, cette année, nous allons exploiter l'enquête SUMER (surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) sur la région Île-de-France. Nous sommes la seule région où nous pouvons exploiter cette enquête au niveau régional. C'est une enquête qui a lieu tous les sept ans, qui est réalisée par les médecins du travail. Là, nous sommes en plein dans l'exploitation de cette enquête.

Il n'y a pas énormément de données sur les transports, mais l'un des indicateurs importants qui ressort, c'est que l'une des grosses différences de l'Île-de-France avec le reste de la France, c'est cette durée d'absence du domicile des salariés. Là, c'est clair que nous sommes sur quelque chose d'extrêmement discriminant entre l'Île-de-France et le reste de la France, les journées d'absence du domicile sont beaucoup plus longues en Île-de-France que dans le reste de la France.

Les autres sujets ne sont pas trop stratégiques pour la DIRECCTE nous, même si cela nous intéresse d'essayer de définir les périmètres de l'économie verte... Je n'avais pas bien compris si c'était ESS ou économie circulaire finalement.

Par contre, parmi les choses auxquelles nous nous intéressons et sur lesquelles il y a beaucoup de changements, il y a la question de l'égalité hommes-femmes. Ce thème a sûrement déjà été traité dans le passé, mais il y a énormément de modifications sur le sujet. Nous venons par

exemple d'essayer de jeter un coup d'œil un peu plus statisticiens sur les données issues de l'index égalité, qui est une déclaration obligatoire pour les entreprises, dont l'obligation s'étend cette année aux plus petites entreprises. Jusqu'à présent, étaient concernées les entreprises de plus de 250 salariés, et, à partir de mars 2020, cette obligation sera étendue aux entreprises de plus de 50 salariés pour déclarer un certain nombre d'indicateurs d'égalité, de traitement différencié des hommes et des femmes dans leur entreprise. C'est un sujet qui est évidemment transversal. Je ne sais pas trop pourquoi on ne parle pas de ce sujet. Il y a des questions aussi autour du dialogue social, des instances... C'est ce que nous suggérons depuis deux ans déjà.

Sur les Jeux olympiques, oui, se posent effectivement les questions d'emploi-formation. Nous n'avons pas grand-chose de plus que ce qui a été fait par l'étude que vous évoquiez tout à l'heure d'AMNYOS et du centre de l'économie du sport parce que ce n'est pas évident d'évaluer l'impact de ce genre de choses. Donc je ne suis pas sûre que nous pourrions nourrir beaucoup le sujet parce que nous partons d'hypothèses qui ne seront sans doute pas contestées : il faut que l'on forme les gens, là, essentiellement dans le bâtiment et puis un peu plus tard dans la sécurité. Il ne s'agit pas non plus de choses fondées sur des statistiques très fines et sur des mesures des besoins, notamment parce que la mesure des besoins dans le bâtiment, c'est très compliqué. C'est un problème qui ne relève pas que de la question des Jeux olympiques, cela impacte encore plus les travaux du Grand Paris. Le secteur ayant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui est assez peu visible, on a du mal à cerner

Philippe RICARD

La semaine dernière, il y a eu à la Préfecture d'Île-de-France la présentation par le Préfet de l'actualisation du contrat d'études prospectives notamment sur le thème de la construction et du bâtiment puisque c'est ce qui démarre, la construction, c'est vraiment le plus prégnant actuellement dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques 2024. C'est une actualisation du contrat d'études prospectives qui a été coordonnée, qui a été faite par un extérieur...

Anne-Lise AUCOUTURIER

Sur le bâtiment, beaucoup de travaux ont été réalisés.

Philippe RICARD

Ces travaux ont impliqué les fédérations professionnelles concernées, la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) et la FNB (Fédération nationale du Bâtiment) notamment. Il existe y a des projections.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Ces projections ne sont pas particulièrement liées aux Jeux olympiques.

Philippe RICARD

Il ne s'agit pas que des Jeux olympiques, les travaux concernent aussi le Grand Paris Express.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Nous avons réalisé des travaux sur le bâtiment, la construction et les travaux publics, c'est clair.

Marie-Christine PARENT

Nous avons retenu comme titre « Vers les Jeux olympiques 2024 ». Le sujet, ce n'est pas seulement les Jeux olympiques, il y a aussi tout ce qui est lié au Grand Paris Express, à la rénovation des infrastructures en Île-de-France. Le titre est peut-être mal choisi, mais s'il avait été « Vers le Grand Paris Express », cela n'aurait pas été entièrement adéquat non plus.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Le thème nous intéresse, c'est quelque chose que nous avons dans notre viseur, mais nous sommes parfois un peu démunis de données.

Les Jeux olympiques, c'est un sujet qui figure dans notre programme de travail, mais nous n'avons pas forcément beaucoup de données pour l'alimenter.

Marie-Christine PARENT

Indépendamment des Jeux olympiques, les projections des besoins de qualifications à court terme et à moyen terme, c'est quand même un sujet prégnant. Nous avons des échéances qui sont les cibles zéro carbone, l'emploi des personnes, qui couvrent l'ensemble des secteurs de l'économie et l'ensemble de nos périmètres de compétences. Je pense donc qu'il ne faut pas prendre le titre à la lettre, mais voir dans les réflexions que vous menez ce qui pourrait nous donner une vision prospective sur ce qui va se passer, sur ce qu'il faut faire sur les 5 prochaines années.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Ce n'était pas du tout le but de mon propos.

Après, concernant sur les ateliers, il m'avait semblé qu'avait été évoquée la question de poursuivre un groupe de travail sur la DSN et sur la manière dont seront utilisées ces données localisées.

Marie-Christine PARENT

C'était une proposition du groupe de l'atelier, pas sur la DSN en tant que telle, mais plutôt à court terme, sur ce qui remplacera le fichier CLAP sur la localisation des emplois. Je ne doute pas qu'il y aura matière à se fixer d'autres cibles au fur et à mesure que les fichiers seront mis à disposition et que les partenaires TDS (Transfert de Données Sociales) auront accès aux données (ARS, INSEE...). Mais pour le moment, je ne suis pas sûre que nous puissions être très ambitieux sur le groupe de travail de cette année.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Oui, sur le fichier localisé, c'est vraiment une question centrale pour nous. C'était juste pour confirmer que c'était bien cette question- là cela qui était projetée.

Sur les questions de *big data*, le sujet nous intéresse aussi. Il y a des enjeux aussi dans le champ emploi/travail sur ces questions-là. Par exemple, avec Pôle Emploi, il y a les questions de l'exploitation des offres partenaires, des offres d'emploi. La DARES fait des tentatives d'extraction de données à partir des offres d'emploi sur Internet, pour essayer de mesurer la demande de travail. Ce sont des questions qui nous intéressent, et notamment après la question de la régionalisation de ces données.

Marie-Christine PARENT

Et les questions juridiques qu'il y a derrière.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Je ne connais pas le détail de ce que tente la DARES là-dessus. Je sais qu'ils essayent quelque chose, mais je ne sais pas du tout où ils en sont. Ils n'ont pas du tout publié sur le sujet.

Philippe RICARD

Pour ce qui est de Pôle Emploi pour compléter, effectivement, il y a les travaux que vous venez de rappeler. Nous diffusons maintenant des informations sur les offres diffusées, sur les offres collectées. Par rapport à tout ce qui est *open data*, *big data*, je ferais bien le lien avec les phénomènes de lab. Effectivement, il faut insister sur les aspects juridiques, RGPD, tout ce qui concerne la protection des données.

Philippe RICARD

C'est autour de cela que nous, à Pôle emploi, nous travaillons. Il y a beaucoup d'appels d'offres qui sont mis en ligne sur Apple store ou Pole-emploi.org pour inciter les gens de l'extérieur à venir alimenter les labs.

Marie-Christine PARENT

Sur les sujets *big data*, c'est plutôt sur les sujets méthodologiques que j'envisageais de focaliser l'atelier. Pas forcément sur tel ou tel domaine, mais sur les problèmes juridiques et les problèmes statistiques que cela pose.

Le sujet *open data*, c'est plutôt l'obligation pour les administrations de mettre à disposition les données. C'est un peu différent. Cela peut poser des questions sur la manière dont les données sont mises à disposition. Après, cela veut dire que ces données elles sont en accès libre et donc que tout le monde peut en faire l'exploitation qu'il souhaite derrière sans forcément avoir le code de déontologie d'un statisticien public.

Les deux sont liés, mais cela pourrait donner lieu à des ateliers différents.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Pour en revenir au point d'information sur la conjoncture, celui-ci sera-t-il réalisé Sur la conjoncture, c'est à partir des notes auxquelles la DIRECCTE participe aussi avec le groupe de travail de la Préfecture ? Je pense que M. le Préfet serait intéressé d'y participer. Vous faites une conférence de presse ?

Marie-Christine PARENT

Non, ce ne sera pas une conférence de presse. Ce serait une présentation à des institutionnels, un point à mi-parcours. Nous visons un public d'acteurs publics régionaux.

Patrick JABY

Nous faisons une présentation en février de notre enquête annuelle sur le bilan de l'année 2019 par secteur et les perspectives 2020, à partir d'un échantillon assez large d'entreprises que nous interrogeons de façon assez précise pour pouvoir tracer une trajectoire

entre les comptes de l'année d'avant, les comptes 2019 et la vision en termes d'emploi, de production, d'activité, d'investissement 2020.

Inutile de dire que nous avons réinterrogé récemment un certain nombre d'entreprises pour réactualiser leurs prévisions parce que ceux qui ont eu la bonne idée de nous répondre tôt ont été pris de court par la longueur de la grève. Notamment dans l'hôtellerie-restauration et le commerce, nous aurons certainement une prévision un peu revue à la baisse.

C'est une enquête que nous faisons chaque année. C'est là-dessus que nous allons nous appuyer entre autres. Nous aurons d'autres éléments d'ici là puisque nous faisons une enquête mensuelle nationale et régionale qui permet de réactualiser à chaque fois ces prévisions.

J'avais une proposition de thème qui peut être intéressante. Nous l'avons évoqué avec Sylvie DRUELLE et Olivier LÉON. C'était de faire un point sur l'évolution du surendettement, de faire un panorama du profil des surendettés aujourd'hui. Nous savons que le surendettement diminue en volume. En revanche, le profil a évolué au fil des années par rapport aux premiers surendettés que nous avons eu à traiter. Nous savons aussi qu'il y a une inquiétude de notre institution concernant l'évolution un peu folle du crédit immobilier en ce moment. Il y a eu des mises en garde et des recommandations qui ont été faites récemment pour éviter de recréer des bulles de potentiels surendettements liées cette fois-ci au crédit immobilier, parce que les gens s'endettent de façon très importante pour acquérir sans doute trop jeune et trop vite leur premier logement. Nous avons des données là-dessus. Il y a une enquête annuelle qui est faite par notre direction nationale dédiée au suivi du surendettement, mais nous avons certainement des chiffres régionaux sur le sujet. Je ne sais pas si cela peut intéresser. Mais plutôt au 2^{ème} semestre puisque l'étude annuelle sort généralement au début de l'été.

Marie-Christine PARENT

Cela pourrait faire l'objet d'une présentation à l'assemblée plénière. Je ne suis pas sûre que l'on tienne tout un séminaire.

Patrick JABY

Non, on ne tiendra pas tout un séminaire. Effectivement, ce thème ne suffira pas à nourrir tout un séminaire.

Olivier LÉON

C'est un thème que nous avons inscrit à notre programme de travail, avec une étude et une publication de l'étude prévue au 2^{ème} semestre ce qui pourrait coïncider avec les calendriers de l'assemblée plénière 2020.

Marie-Christine PARENT

En lien sûrement avec le sujet de précarité des ménages. Nous avons déjà fait des travaux sur la vulnérabilité énergétique. L'idée, c'est aussi d'exploiter des données d'enquête Île-de-France, mais en les reliant avec d'autres données sociales que nous pouvons avoir pour arriver à avoir une idée des ménages franciliens qui cumulent tous les handicaps.

Anne-Lise AUCOUTURIER

Il y a peut-être moyen d'en faire une journée, si ce n'est pas cette année, peut-être l'année prochaine : comme vous le savez sans doute, à la DIRECCTE, nous allons fusionner avec une partie de la DRJSCS, nous aurons donc un champ qui va s'élargir à la question de la cohésion

sociale, notamment structurée autour du service public de l'insertion. Donc nous réinvestissons les questions de formation dans notre programme de travail 2020. Mais nous avons aussi cette ouverture au champ de la pauvreté. Comment définit-on ce champ d'intervention de la pauvreté ? Ce n'est pas très clair pour nous. Ce sont des sujets qui nous intéressent aussi, même si c'est pour l'instant encore à titre exploratoire. Il y a beaucoup de littérature sur le sujet, donc il faut faire le tri. On part avec des indicateurs du type nombre de bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou habitants des QPV (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville), mais c'est assez fruste comme approche.

Nous avons un travail en cours sur la précarité des salariés à partir de l'enquête emploi et puis nous allons travailler sur ces questions de pauvreté, mais à plus long terme.

Sinon, j'ai cité ce que nous allons faire sur les questions centrales autour des questions égalité hommes-femmes et autour des questions de santé au travail qui vont aussi structurer pas mal notre année 2020.

Mais en gros, la fusion avec la DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), c'est pour le mois de juin, donc c'est assez proche. La DIRECCTE va fusionner avec une partie de la DRJSCS. Nous serons donc une direction régionale qui n'a pas encore de nom, mais qui travaillera autour de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. À la DIRECCTE nous allons conserver les aspects concurrence, consommation que nous avons déjà, et le petit bout de développement économique qui nous reste à la suite de la grosse réforme qui a eu lieu. Donc nous restons quand même un guichet pour les entreprises, etc. même si nous élargissons un peu notre champ à la pauvreté.

Une partie de la DRJSCS va rejoindre une structure qui va s'appeler la DRAJES (Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport) qui va être la direction régionale académique de la jeunesse et sport et qui va dépendre de l'Éducation nationale.

La partie qui travaille sur la politique de la ville était déjà pas mal assez organisée en Île-de-France autour du Préfet déjà : donc cela reste demeure de la compétence du Préfet.

C'est spécifique, tout cela, à l'Île-de-France parce qu'il y a dans le paysage la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL). Alors que, dans les autres régions, ce sont les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) et les Directions Régionales de la Jeunesse et de la Cohésion sociale (DRJSCS) qui traitent de la question de l'hébergement d'urgence et du logement, qui, en Île-de-France, n'est pas traitée par la DRJSCS. Cette question de l'hébergement d'urgence et du logement dans le reste de la France, va rejoindre les compétences des DIRECCTE, avec la cohésion sociale. Mais pas en Île-de-France car puisqu'en Île-de-France, il y a la DRIHL, qui n'existe pas dans les autres régions.

Tout cela s'appelle OTE (Organisation Territoriale de l'État) et tout cela va entrer en œuvre au milieu de l'année 2020.

Seak-Hy LO

À l'ARS, nous travaillons actuellement sur plusieurs thématiques qui sont en lien avec *big data* et *l'open data*. Pour le *big data*, nous sommes en train de constituer ou en tout cas de réfléchir à un grand entrepôt de données Île-de-France en santé réunissant les données hospitalières, de la Sécurité sociale, mais aussi d'autres types de données de santé. Nous avons déjà des chantiers qui sont prévus sur des outils de prédiction en rapport avec des données collectées. Pour notre direction, je pense que nous pourrions participer à cet atelier

activement. Nous nous posons beaucoup de questions sur la restitution de ces données en *open data*. Nous avons rencontré un certain nombre d'interlocuteurs, notamment des startups, qui nous ont montré leur possibilité de tracer des mini-signaux et de reconstituer des données qui pourraient être identifiantes. Nous nous interrogeons énormément sur cette problématique puisque les données de santé sont assez précises pour ré-identifier la personne.

En ce qui concerne les autres thématiques, je sais que l'une des directions de l'ARS travaille sur les Jeux olympiques 2024, notamment sur l'aspect prévisions de dispositifs de santé en prévision des besoins. Je ne sais pas où l'on en est, mais je vais me renseigner.

Marie-Christine PARENT

Pour les Jeux olympiques, nous sommes tous d'accord pour tenter de monter quelque chose.

J'ai bien entendu le sujet sur l'égalité hommes-femmes, mais nous aurons peut-être peu de mal à organiser tout un séminaire sur ce thème, mais je me trompe sans doute. C'est un sujet d'actualité. Nous pourrions envisager une présentation en assemblée plénière. Pour un séminaire, on s'efforce de trouver un thème assurant la cohérence d'ensemble. Voilà pourquoi à court terme nous n'avons pas retenu le sujet de l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Pour les groupes de travail comme pour les ateliers, il faut désigner un chef de file, quelqu'un qui puisse conduire l'atelier ou le groupe de travail et le mener à bout.

Jean-Marc MORANDI

Je vous propose de faire une pause.

La séance est suspendue de 11h22 à 11h33.

DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DE TRAVAUX

Marie-Christine PARENT

Nous reprenons avec la deuxième partie de la séance. Mme LO, vous présentez vous-même votre diaporama ?

Présentation d'un projet de valorisation des bases de données sur la santé : « parcours infarctus du myocarde (DIM) aigu en Île-de-France »

Seak-Hy LO, ARS Île-de-France

Bonjour à tous. Merci de m'avoir invitée pour présenter ce travail qui est en cours. Ce projet s'appelle « parcours infarctus du myocarde aigu en Île-de-France ». Il a eu la chance d'avoir été sélectionné par le Health Data Hub. Je vous présenterai un peu mieux le Health Data Hub.

Tout d'abord, je vais vous présenter l'ARS Île-de-France et notre action. À l'ARS Île-de-France, notre mission est de mettre en place une politique de santé en Île-de-France. Nous devons décliner la politique de santé nationale au niveau régional. Nous avons un champ de compétences sur la santé dans sa globalité, mais aussi sur la prévention des soins et sur l'accompagnement des médico-sociaux. D'ailleurs, lors des différentes journées « handicap » et « personnes dépendantes », nous avons eu des personnes qui sont venues présenter les actions qui sont faites en Île-de-France.

Je fais partie de la Direction de l'innovation, de la recherche et de la transformation numérique. Notre Direction est une direction plutôt support par rapport aux autres directions

qui sont plus des directions métiers. Nous sommes là pour accompagner et coordonner l'ensemble des projets liés à l'innovation en santé. Nous sommes également là pour définir et piloter des politiques régionales en matière de e-santé. Nous avons des outils tels que la plateforme Terr-eSanté qui permettent de mettre en relation différents professionnels de santé (hôpitaux, etc.). Nous sommes là aussi pour gérer la production et le traitement de données en santé en Île-de-France. Et nous conduisons et pilotons des études et des évaluations sur certains aspects des politiques publiques en santé. Nous pilotons également des démarches de transformation numérique, en nous insérant dans des politiques nationales. Nous animons aussi toute la réflexion autour des liens à faire avec le milieu de la recherche.

Pour vous donner le contexte de notre travail avec le Health Data Hub, je vais vous présenter le Health Data Hub et comment il a été créé. En 2018, le rapport VILLANI a montré que la France devait se développer au niveau de l'intelligence artificielle pour ne pas subir la domination des mastodontes privés des États-Unis, mais aussi des Chinois. Face à tout le développement fait par Microsoft, par la Silicon Valley, par Google, le rapport VILLANI préconise un investissement massif sur ce sujet.

L'État a donc impulsé et structuré ce développement en quatre secteurs prioritaires : la santé, l'écologie, le transport et la défense/sécurité. Après cela, Agnès BUZYN a lancé la mission de préfiguration pour instruire la création du Health Data Hub. La feuille de route pour la mise en œuvre du Health Data Hub a été mise en place en octobre 2018. Principe fondateur du Health Data Hub, les données financées par la solidarité nationale constituent un patrimoine commun à mettre au service du plus grand nombre dans le respect de l'éthique et des droits du citoyen.

Qu'est-ce que le Health Data Hub ? Le Health Data Hub se veut être une plateforme qui facilite les interactions entre les producteurs de données de santé, les utilisateurs, mais aussi les citoyens dans des conditions élevées de sécurité. Cette plateforme est absolument essentielle pour l'émergence d'innovations dans le domaine de la recherche.

Pourquoi a-t-on voulu créer cette plateforme ? Comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons énormément de données de santé qui servent à beaucoup de choses, mais qui ne sont pas assez structurées, qui sont très isolées les unes et des autres et qui ne permettent pas à la recherche d'aller plus loin. Le Health Data Hub a justement cette mission de mise à disposition sur une plateforme et de partage de différentes sources de données de santé : des données alimentées par le système national de données de santé (SNDS), des projets comme celui que je vais vous présenter, etc. Sa mission est aussi de donner une transparence et une sécurité dans le partage des données qui sont normalement non directement identifiantes et avec un accès réglementé, c'est-à-dire que nous passons par une demande CNIL, une habilitation de notre demande et nous allons nous conformer au Règlement de Sécurité Informatique de cette plateforme Health Data Hub.

Il faut que la qualité des données soit garantie. Le Health Data Hub va intégrer des données de santé qui sont à la fois pertinentes pour l'interprétation, des données fiables, mais aussi des données utilisables, dans le sens où il y aura de la documentation pour utiliser ces données (ce qui est important pour réaliser des analyses statistiques).

Le Health Data Hub se veut être un guichet unique, c'est-à-dire un point d'entrée clairement identifié pour travailler sur les données de santé. Il est aussi un endroit où l'on pourra mutualiser des expertises. Comme je vous le disais, on a besoin de l'intelligence artificielle, notamment dans le domaine de la santé. Ici, le Health Data Hub sera aussi une équipe qui permettra d'échanger sur les moyens d'accéder à des analyses, à des mobilisations de

techniques particulières, etc. Cette plateforme, mais aussi ces équipes qui sont derrière veulent une promotion de l'innovation, c'est-à-dire qu'elles vont développer un environnement où les innovations vont être possibles. Comme vous le savez, les serveurs que nous avons sont limités. Le ministère de la Santé a investi pour que des programmes d'intelligence artificielle puissent tourner facilement sur de grosses masses de données, notamment des données liées à l'imagerie qui sont très volumineuses. Donc c'est vraiment quelque chose d'inédit.

Cette plateforme a été créée très récemment, elle a été habilitée le 1^{er} décembre 2019. À partir de là, nous sommes en train d'enclencher sur le basculement de nos données du registre que je vais vous présenter après pour travailler sur le Health Data Hub.

L'ARS a présenté en février dernier un projet lié au premier appel à projets du ministère. Nous sommes parmi les 10 lauréats retenus sur 189 projets présentés et nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés parmi ces dix lauréats en Île-de-France.

Le registre IMUST est un registre qui a été créé en Île-de-France à partir d'une première cellule liée à l'ARS avec un comité scientifique du registre avec un ensemble d'urgentistes hospitaliers, mais aussi avec des chercheurs qui nous soutiennent. Ce registre existe depuis les années 2000 et est présent et exhaustif sur les 8 départements d'Île-de-France. Il fait participer les 8 SAMU existants, les 39 SMUR et les pompiers du Grand Paris. Ce registre est très intéressant parce qu'il est exhaustif, car il enregistre tous les infarctus du myocarde dans leur prise en charge hospitalière. C'est-à-dire que dès qu'il y a un appel au SAMU et que la personne est prise en charge par les pompiers, par le SAMU ou par le SMUR dans le camion de pompiers ou dans le SMUR, on remplit un bulletin de collecte. Ce registre est donc assez exhaustif. Il est exhaustif à 90 % puisqu'il y a des infarctus que nous ne pouvons pas enregistrer, notamment lorsqu'ils ont lieu en milieu hospitalier. Néanmoins, il est de grande qualité, car les médecins ré-interviennent sur les données qui y sont enregistrées. Ces données collectées sont très précises, ce sont les premières données aussi précises qui sont enregistrées lors d'un infarctus du myocarde : le moment de la douleur thoracique, le moment de l'appel au SAMU, les caractéristiques du patient et ses antécédents (prise médicamenteuse, consommation de tabac, etc.), les stratégies de re-perfusion coronarienne (qui conduisent à différents traitements et donc à différents risques, ce qui nous intéresse en termes de politique à appliquer), les complications pré et post-hospitalières, la destination du patient après l'intervention et après hospitalisation dans les services d'urgence.

Ce registre est apparié après aux données hospitalières du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI), notamment pour enregistrer la mortalité.

Depuis 2000, on a pu améliorer la qualité de la prise en charge puisqu'après avoir enregistré toutes ces données et analyses, on les donne aux urgentistes, mais aussi aux cardiologues pour analyser tout le parcours du patient, évaluer en routine toutes les pratiques qui ont été faites, rebondir sur ces pratiques, retravailler sur les bonnes pratiques et améliorer l'organisation de la prise en charge, l'organisation des appels au SAMU, l'organisation de la prise en charge au moment où le patient arrive aux urgences, l'organisation des services de soins intensifs et d'opération de ces patients. Pour ces patients, l'une des plus causes de mortalité à l'âge adulte est la survenue d'un événement non prévisible. La première cause est la mortalité par cancer. Là, c'est plus prévisible. Dans le cas de l'infarctus du myocarde, c'est une mortalité non prévisible. C'est la raison pour laquelle, je pense, le ministère a choisi notre projet.

Nous, à l'ARS, nous avons, grâce à ce registre IMUST, pu évaluer la qualité et la pertinence des prises en charge médicales, mettre en place des actions correctrices, mesurer l'adéquation de l'offre par des indicateurs pour, enfin, donner une prise en charge aux patients. Ces

données depuis 2000 ont pu être publiées dans des revues scientifiques à l'international puisque c'est elles constituent vraiment de bonnes bases de données qui vont jusqu'à la minute de la crise. Cela a permis, en presque 20 ans, d'améliorer les actions sur notre pratique en Île-de-France. Sauf que la limite majeure, c'est que l'on a une analyse à court terme du parcours de l'infarctus du myocarde aigu, c'est-à-dire que l'on ne sait pas ce qui se passe avant la prise en charge et avant l'infarctus. On a des facteurs liés au tabac de comorbidité, mais on ne sait pas comment la personne a été prise en charge en amont. Ces personnes ont-elles été prises en charge par des cardiologues en amont ? Ces personnes voient-elles un généraliste ? C'est pour cela que nous avons pensé qu'il était très important de pouvoir accéder à des données du SNDS pour pouvoir remonter en amont sur tout ce qui a été fait pour ce patient et pouvoir préconiser d'autres actions.

Le Système National des Données de Santé (SNDS), je pense que vous en avez déjà entendu parler ici, ce sont des données qui sont à la fois des données de l'assurance maladie, des données médico-administratives, des données hospitalières liées au financement et, depuis deux ans, des données liées aux causes médicales de décès. Nous pensons que, grâce au chaînage de ces données de santé, nous pouvons avoir le parcours de soins de ces patients et avoir plus de choses pour alimenter nos actions.

L'objectif est d'optimiser collectivement les données du registre et du SNDS, pour évaluer les données de l'un et de l'autre sur la finesse et sur la qualité des données. Cela nous permettra, à l'ARS, d'améliorer l'évaluation des pratiques des professionnels, d'évaluer les difficultés d'accès aux soins (y a-t-il des infarctus liés au nonaccès aux soins ?), d'évaluer les comportements à risque et les caractéristiques des patients qui ont eu un infarctus du myocarde. Cela nous permettra de mettre en place des mesures correctrices pour améliorer les pratiques, mais aussi de définir et de mettre en place des stratégies de prévention, ce que nous ne pouvions pas faire auparavant. Cela nous permettra d'avoir des préventions primaires, secondaires, mais aussi tertiaires basées sur des preuves. Quand on prend tel médicament sur le diabète par exemple, est-ce que cela a une incidence sur l'infarctus du myocarde ? Actuellement, nous ne pouvons pas le savoir.

Nous allons donc appairer dans le Health Data Hub ces deux bases de données. Nous allons essayer d'avoir plusieurs types d'analyses, de décrire et de qualifier des analyses liées à la mortalité à 3 mois, 1 an ou 5 ans, ce que nous ne pouvions pas faire. Nous allons voir si la stratégie de prise en charge en hospitalier était la bonne ou pas. Actuellement, nous avons juste la prise en charge jusqu'au moment de la première sortie d'hospitalisation, mais nous ne savons pas ce qui se passe après : est-ce vraiment la bonne prise en charge ? Est-ce que la personne ne meurt pas 3 jours après ? Nous allons pouvoir décrire et quantifier les ré-hospitalisations éventuelles, regarder en post-hospitalier s'il y a une vraie prise en charge de ces patients ou pas et, dans ces cas-là, nous allons pouvoir mettre en place des actions correctrices. Nous allons aussi en amont déterminer, par des consommations de soins et par d'autres pathologies, les déterminants de cet infarctus.

Nous sommes assez nombreux sur ce projet. À l'ARS, nous sommes responsables du traitement de données : c'est nous qui avons eu à déclarer notre site CNIL. Sésam est notre partenaire et est responsable de la mise en œuvre. L'équipe Health Data Hub est notre support à ce projet. Nous avons deux équipes INSERM qui nous appuient fortement sur ce projet. L'une est sur de l'épidémiologie, c'est eux qui ont travaillé depuis le début sur ce registre infarctus du myocarde, ce sont de grands experts en cardiologie. L'autre nous a rejoints à l'occasion de ce projet, elle est axée sur la bio-statistique, elle connaît très bien les traitements sur le SNDS et elle développe énormément des choses sur l'intelligence artificielle : nous

allons nous appuyer sur eux pour nous aider sur des traitements massifs sur le parcours de soins de ces personnes. Nous avons également l'équipe scientifique du registre IMUST. Sans eux, nous n'aurions pas pu faire ce projet. Ils sont à l'initiative de la collecte, ils appuient toutes les équipes SAMU qui sont sur le terrain. Nous avons aussi l'Alliance du cœur qui est une association de patients qui nous appuient sur ce projet et qui nous donnent des directions sur ce que l'on doit faire et ce qu'ils aimeraient faire sur ce type de traitement.

En termes de calendrier, nous devons déposer à la CNIL et avoir la décision en fin d'année, mais nous n'avons pas pu l'avoir pour l'instant puisque l'habilitation du Health Data Hub n'a été faite qu'en décembre dernier. Nous avons donc dû décaler notre calendrier. Nous espérons qu'en avril prochain, nous pourrons commencer l'appariement, développer l'algorithme d'appariement entre ces deux registres et commencer le travail sur les indicateurs et le parcours de soins. Pour ce projet, nous allons constituer une interface de web-dynamique qui pourra basculer de façon périodique et régulière les données dans les indicateurs pour les professionnels de santé. Cela se fera de façon automatique avec l'aide du Health Data Hub.

Ensuite, nous allons analyser les parcours de soins avec les équipes de recherche et nous allons développer, nous l'espérons, à partir de l'année prochaine des démarches pour que ce type de registre soit généralisé. Nous allons promouvoir cette démarche auprès d'autres régions.

Merci beaucoup pour votre attention.

Jean-Marc MORANDI

Merci. Nous allons enchaîner sur la deuxième intervention.

Présentation d'une étude sur les structures culturelles dans l'Économie sociale et solidaire

Léo VOISIN, Responsable de l'Observatoire régional de l'Économie sociale et solidaire

Je vais vous présenter une étude sur les structures culturelles dans l'économie sociale et solidaire.

La CRESS est la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Contrairement à une CCI, nous ne sommes pas consulaires, nous ne recevons donc pas de taxe affectée, si bien que nos moyens ne sont pas très importants par rapport à une CCI, et nous avons des adhérents qui sont adhérents sur une base volontaire. L'objectif de la CRESS est de représenter et d'organiser les structures de l'ESS. La loi confie aux CRESS une fonction d'observatoire. Je suis, pour ma part, responsable de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire pour la CRESS d'Île-de-France.

Pour vous donner quelques éléments de contexte, cette étude nous a été commandée par Arcadi, l'agence culturelle de la Région Île-de-France. Elle nous a été commandée en mai 2018 et, en juin-juillet 2018, Arcadi a appris par la Région que l'Agence allait être supprimée. Donc un contexte un peu particulier, d'autant que l'étude nous était commandée sur un délai extrêmement court puisque nous étions censés la rendre au départ en septembre. Finalement, l'étude a été rendue fin décembre.

Nous avons réalisé l'étude en partenariat avec Arcadi qui nous a mis à disposition ses fichiers pour que nous puissions contacter des structures et regarder ce que nous pouvions en faire. Nous avons aussi dans le tour de table l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC) qui est un réseau national de structures culturelles qui regroupe à la fois

des réseaux, mais aussi des structures en direct. L'UFISC, qui est adhérent de la CRESS, qui fait beaucoup de travail d'études sur le mode des OPP (observations partagées et participatives) avec divers chercheurs. La 3^{ème} organisation qui était dans le tour de table était Opale. Opale est une association qui est en activité depuis plusieurs années (30 ans) sur la question des structures culturelles. Depuis 2004, Opale est aussi le centre de ressources du dispositif local d'accompagnement (DLA), qui est un dispositif d'accompagnement dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et qui est le centre de ressources culture du Dispositif d'accompagnement (DLA). Opale possède une expertise sur la question des structures culturelles depuis assez longtemps. Ils font tous les dix ans une enquête nationale sur les structures associatives de la culture. Ils ont mis à notre disposition un certain nombre de données pour cette étude.

L'objectif de l'étude était de faire un état des lieux des structures culturelles de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France et, à partir de cet état des lieux, de dresser le bilan des besoins en accompagnement, de voir comment les dispositifs d'accompagnement s'articulent entre eux et quelles sont les coopérations qui existent entre les structures.

Pour compléter le tour de table, nous avons eu aussi un groupe de travail qui nous a permis de mettre en commun un certain nombre d'expertises autour des partenaires de l'étude (les chargés de mission qui gèrent le DLA localement dans chaque département), ce qui nous permettait d'avoir des données de terrain. Ont participé des structures qui font de l'accompagnement de façon un peu plus ponctuelle comme l'AFDES, des réseaux de structures culturelles (l'UFIST, le RIF qui est un réseau de structures de musiques actuelles, le RAVIV, SINAVI...), des réseaux un peu plus locaux comme la CAE CLARA qui est une coopérative d'activités et d'emplois spécialisée sur la culture, des groupements d'employeurs. Ainsi que des chercheurs associés à l'observatoire de façon instituée, notamment Hervé DEFALVARD et Michel ABHERVE de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, qui nous ont appuyé sur les questions statistiques, et ponctuellement sur cette étude-là, Philippe HENRY, qui est un chercheur spécialisé sur les questions de structures culturelles, notamment dans le spectacle vivant.

En termes de méthodologie, nous avons dû utiliser la base SIRENE (fournisseur de données d'identité des entreprises et de leurs établissements) ce qui n'est pas l'idéal parce que les chiffres que nous traitons de façon habituelle sont plutôt les chiffres CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif), surtout pour ce type de travail. Le problème de nos chiffres CLAP, c'est que nous n'avions pas les bons périmètres pour traiter le périmètre européen de la culture et, par conséquent, au lieu de faire une commande de données spécifiques - faute de temps - nous avons choisi de traiter des chiffres qui viennent de SIRENE. Évidemment, en termes de qualité des données, ce n'est pas exactement la même chose : il s'agit plus d'ordres de grandeur que des chiffres précis, d'autant que, sur des questions d'emploi, ce n'est pas dans le SIRENE que l'on trouve ces données, car SIRENE comporte des données sur les établissements.

Nous avons donc traité le fichier SIRENE avec le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire qui est fondé sur les catégories juridiques. Pour faire simple, sont concernées essentiellement les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations. Le périmètre européen de la culture est constitué par 34 codes NAF regroupés en 10 secteurs, ce qui nous permettait d'avoir un travail qui pouvait se lire en parallèle avec un travail qui avait été fait la même année par l'IPR sur la culture d'une façon générale sur la région Île-de-France.

Nous avons complété ces données quantitatives avec des données issues d'un fichier qui viennent du DLA, un fichier qui s'appelle ENEE, qui n'est pas très facile à traiter statistiquement, mais dont nous avons pu sortir quelques petites choses. Et surtout beaucoup d'éléments qualitatifs qui proviennent d'entretiens et qui viennent des retours du groupe de travail, qui étaient précieux parce que l'état des lieux ne suffisait pas à traiter le sujet et ne permettait pas d'aborder la réalité que nous voulions approcher de façon satisfaisante.

La diapositive suivante présente les résultats de l'étude. Cela nous a permis d'identifier 6 300 établissements culturels en Île-de-France qui relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire, ce qui représente 19 % des établissements culturels en Île-de-France, à mettre au regard des 7 % que représente l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des établissements en Île-de-France. C'est donc une part plutôt très importante, quasiment un établissement sur cinq.

La diapositive suivante présente des chiffres plus précis par secteur culturel (les 10 secteurs du périmètre européen). Il y a trois catégories de secteur. Il y a trois secteurs sur lesquels l'économie sociale et solidaire est particulièrement présente : l'enseignement culturel, où plus de trois quarts des établissements sont des établissements de l'économie sociale et solidaire, le spectacle vivant où plus de deux tiers des établissements sont des établissements de l'économie sociale et solidaire, le patrimoine où un quart des établissements sont des établissements de l'économie sociale et solidaire. Ensuite, il y a des secteurs où on est plutôt dans la moyenne de ce que représente l'économie sociale et solidaire dans l'économie : arts visuels, audiovisuel/multimédia, traduction/interprétation, édition écrite. Enfin, il y a des secteurs où l'économie sociale et solidaire est très peu présente : l'architecture, les agences de pub et le commerce.

Nous apprenons aussi que 98 % des structures culturelles de l'économie sociale et solidaire sont des associations. Dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire, 98 % des structures en Île-de-France sont des associations. Au niveau national, c'est 84 %, donc 98 %, représente une proportion très importante. Ceci vient en grande partie du fait que, dans le panel, ce sont essentiellement des structures du spectacle vivant, qui sont beaucoup d'associations. Cela dit, nous avons quand même près de 100 coopératives, ce qui n'est pas négligeable, sachant aussi qu'il y a des coopératives que nous n'avons pas identifiées dans cette étude parce qu'elles ne sont pas codées exactement sur les bonnes catégories juridiques, notamment les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) qui ne sont pas toujours catégorisées comme coopératives dans les différents fichiers. Nous avons aussi dénombré 20 fondations, ce qui n'est pas négligeable non plus, dont 17 dans le secteur du patrimoine, ce qui n'est pas étonnant.

À partir des données SIRENE, nous avons calculé des moyennes de tranches d'effectifs (moyenne de tranche minimale et moyenne de tranche maximale). Cela nous permet de dire que les structures culturelles d'Île-de-France sont, de façon générale, de plus grande taille que la moyenne nationale et que, selon les secteurs d'activité, les tailles de structure sont très différentes. Cela ne nous permet pas forcément de dire beaucoup plus de choses que cela, mais c'est déjà une information intéressante à creuser à l'avenir puisque l'idée est de partir de ce travail pour pouvoir l'affiner par la suite.

Dans les débouchés de cette étude, il y a toutes les données que nous avons pu mettre en valeur sur la question de l'accompagnement des coopérations. Là, je vous ai présenté essentiellement l'état des lieux. Pour le reste des données, je vous renvoie à l'étude qui est

disponible sur le site Internet de la CRESS. Cela nous a permis de formuler des recommandations, notamment quatre recommandations.

- La mobilisation des outils de l'économie sociale et solidaire au service des structures culturelles, notamment sur la question de la création de structures. En effet, beaucoup de structures se créent sous la forme associative, mais pas forcément en maîtrisant cette forme-là et un peu par défaut. C'est-à-dire que l'on crée une structure parce qu'il faut un support juridique pour l'activité, mais on ne réfléchit pas en termes de projet ou en termes d'adaptation de la structure juridique à un projet. Donc beaucoup de structures sont des structures associatives, mais n'exploitent pas à son plein potentiel la forme associative qui est très souple et très riche. Certaines structures ont un projet qui est plutôt adapté à une forme coopérative. Là, il y a un travail à faire pour mobiliser ces outils de l'économie sociale et solidaire pour que les structures puissent être plus solides dès le départ. Et, par la suite, il y a aussi des outils de l'économie sociale et solidaire à mobiliser, notamment les groupements d'employeurs qui permettent de mutualiser des fonctions supports entre plusieurs structures et d'avoir des postes plus pérennes que ceux qui existent aujourd'hui. Dans les structures que nous avons interrogées, il y a des postes de gestion qui sont à 4 heures par semaine ou par mois, qui sont occupés par des personnes qui, souvent, travaillent dans plusieurs structures pour avoir un salaire. Là, du coup, en mutualisant, on a des postes complets qui sont plus efficaces. Les CAE (coopératives d'activité et d'emploi) sont un autre outil de l'économie sociale et solidaire qui peut être mobilisé : les CAE permettent à des personnes qui ont un travail plus ou moins indépendant de se regrouper et d'avoir une protection un peu plus forte en étant salariées au sein d'une coopérative.
- L'adaptation de l'offre d'accompagnement, c'est allonger la durée des accompagnements pour qu'ils soient plus efficaces et aussi permettre l'accès à cette offre notamment pour les structures qui sont en milieu rural puisque l'offre d'accompagnement est plutôt dirigée vers les structures situées dans Paris ou la petite couronne. En grande couronne, l'accès est beaucoup plus compliqué.
- Le renforcement des liens entre accompagnants, c'est plutôt l'idée que les structures d'accompagnement se coordonnent mieux entre elles, notamment les structures d'accompagnement un peu classiques du type DLA avec les réseaux de structures culturelles qui font de l'accompagnement et qui sont vraiment experts du secteur culturel.
- Enfin, la question de la soutenabilité financière des structures. Là, il y a des questions récurrentes d'accès aux financements (subventions, appels à projets...) pour les structures. Il y a aussi des outils que nous avons identifiés dans l'étude, notamment la mutualisation de trésoreries entre plusieurs structures, qui mérite d'être soutenue et essaimée pour que les structures soient plus solides.

J'en ai terminé. Sur la dernière diapositive, vous avez mon e-mail si vous avez des questions particulières. Vous pouvez retrouver l'étude sur le site Internet de la CRESS : cressidf.org.

Jean-Marc MORANDI

Merci pour cette présentation. Nous finissons avec la troisième.

Présentation de l' Autorité de la statistique publique

Marie-Christine PARENT

Nous allons parler de gouvernance de la statistique. C'est une bonne façon de terminer une assemblée plénière. Je suis désolée, les problèmes de transport ont fait des ravages dans nos participants, mais au moins, le diaporama sera mis à leur disposition. De toute façon, nous avons prévu des groupes de travail et des ateliers l'année prochaine.

Claudine GASNIER, Rapporteur - Département coordination statistique et internationale, Direction générale de l'INSEE

Bonjour à tous et merci de m'avoir invitée à votre assemblée plénière. Cette présentation sera peut-être un peu particulière par rapport aux précédentes, j'espère qu'elle vous intéressera néanmoins.

Je me présente : Claudine GASNIER, rapporteur de l'Autorité de la statistique publique (ASP),.

Je vais aborder quelques éléments de contexte, ensuite je vous parlerai :

- du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, l'outil de travail de l'ASP,
- des missions de l'ASP et des travaux qui ont été engagés par l'ASP depuis sa création en 2009.

Et je reviendrai également sur la composition de l'ASP.

Quelques éléments de contexte

En 2005, le code de bonnes pratiques de la statistique européenne a été rédigé à la suite de la révision des statistiques grecques en 2004. La Grèce avait falsifié notamment les chiffres du déficit public. Diverses mesures ont donc été mises en place, dont l'adoption de ce code de bonnes pratiques qui s'applique à tous les instituts nationaux de statistiques européens.

Le rôle de l'ASP est de vérifier que les instituts nationaux de statistiques et ce que nous appelons en France les services statistiques des ministères appliquent bien ce code. C'est l'objet de la revue par les pairs qui est menée par EUROSTAT. Des revues des pairs sont régulièrement menées. Il y en a eu une en 2007, et une autre en 2014, la prochaine est prévue en 2021.

À l'issue de cette revue des pairs de 2007, il a été constaté pour le cas de la France que l'indépendance professionnelle des statisticiens n'était pas inscrite dans le droit français. L'indépendance de l'INSEE était assez reconnue, c'est peut-être un tout petit peu moins vrai pour certains services statistiques ministériels à l'époque. C'est la loi « LME » (loi de modernisation de l'économie) qui a permis de modifier l'article 1 de la loi de janvier 1951, la loi la plus importante du service statistique public sur l'obligation, la coordination et le secret statistique. C'est dans cette loi LME de 2008 qu'est inscrite l'indépendance professionnelle des statisticiens en créant l'Autorité de la statistique publique qui a commencé à exercer ses missions en 2009, année de sa création.

En conséquence, la gouvernance statistique s'appuie sur trois piliers : le Conseil national de l'information statistique (CNIS), le service statistique public (SSP) qui réunit l'INSEE et les services statistiques des ministères qui sont au nombre de 16 et l'ASP.

Le CNIS est un comité qui assure la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. C'est lui qui avalise les enquêtes de la statistique publique et donne des avis d'opportunité, des avis de conformité, etc.

Le service statistique public conçoit, produit et diffuse les statistiques publiques. Il regroupe l'INSEE et 16 services statistiques ministériels. Le Directeur général de l'INSEE assure la coordination de ces services statistiques.

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne

Ce code a été révisé en 2017. Il comporte aujourd'hui 16 principes, contre 15 auparavant. Il a été rajouté un principe de coordination et de coopération, notamment pour la mise en place d'échanges de données entre les instituts nationaux de statistiques et pour tenir compte de l'arrivée des données issues du *big data*.

Le support sur lequel s'appuie l'ASP dans tous ses travaux, est un cadre extrêmement structurant. Vous avez tout un pan qui fait référence dans le code à l'environnement institutionnel. Je ne vais pas vous cacher que tout cela a une grande influence sur l'efficacité et surtout la crédibilité des INS (instituts nationaux statistiques). En ce moment, on en a bien besoin. Ce que j'appelle les autres autorités nationales en France, ce sont les services statistiques des ministères.

L'environnement institutionnel est composé de 6 principes. Le premier est l'indépendance professionnelle, c'est un principe auquel l'ASP est très attentive. Le principe de coordination et de coopération est en gras parce qu'il est nouveau, mais il n'est pas plus important que les autres. Le principe 2 : mandat pour la collecte des données. Cela signifie que l'on est habilité à produire des données ou pas. Le principe 3 est l'adéquation des ressources. Est-ce que les services statistiques ont les moyens humains et budgétaires de faire ce qu'ils ont à faire ? Engagement sur la qualité : cela parle en soi. Secret, statistique et protection des données : très important dans le contexte actuel où l'on se met à apparier de plus en plus de fichiers administratifs. Principe 6 : l'ASP est très vigilante à l'impartialité et à l'objectivité. Derrière cela, il y a les ruptures d'embargo. J'y reviendrai un peu après.

Pour élaborer, produire et diffuser des statistiques, il faut qu'il y ait des normes, des lignes directrices qui soient établies, des bonnes pratiques. C'est ce à quoi font référence les 4 principes suivants.

Le rapport coût-efficacité, ce qu'il y a derrière, ce sont les mesures qui font que l'on peut produire à moindre coût et de manière plus efficace. C'est tout ce qui touche, en gros, à la collecte par Internet et la collecte multi-mode, à savoir du face à face avec des enquêteurs et de l'Internet. C'est ce qui se passe pour le recensement de la population par exemple.

La charge ne doit pas non plus être excessive pour les déclarants (entreprises et ménages).

Le troisième pan du code de bonnes pratiques fait référence aux résultats statistiques. Les principes sont les suivants. Il faut que les statistiques soient pertinentes, fiables, ponctuelles (c'est-à-dire respecter les calendriers de diffusion de l'INSEE et des SSM). Le principe 15 est, à mon avis, très important dans le contexte actuel où beaucoup de *fake news* circulent : il faut absolument que les statistiques soient accessibles et compréhensibles. Autant je pense (je vous livre un avis personnel) que le côté scientifique des statisticiens est parfaitement reconnu, autant je pense que nous pêchons par manque de communication et de compréhension. Quand nous diffusons des statistiques, nous n'expliquons pas encore suffisamment la manière dont nous travaillons. Je m'inclus dans le « nous » parce que je suis de l'INSEE moi aussi, mise à

la disposition de l'Autorité. C'est d'ailleurs également vrai pour les services statistiques des ministères.

Le code est notre outil de travail parce qu'il poursuit un double objectif : renforcer la confiance dans l'indépendance de l'INSEE et des services statistiques et dans la crédibilité des statistiques produites, mais aussi promouvoir l'application des meilleures méthodes qui sont produites par tous les producteurs de statistiques. Ce code s'adresse aux pouvoirs publics (les gouvernements, les ministères) pour les orienter dans les mesures à prendre pour que leurs services disposent bien de l'organisation et des ressources qui sont nécessaires à la production de statistiques crédibles. Il s'adresse aussi aux utilisateurs pour leur montrer que les statistiques produites sont fiables, impartiales, etc. Il s'adresse également aux fournisseurs de données pour leur montrer que la confidentialité des informations qu'ils communiquent est préservée. C'est donc vraiment un outil extrêmement structurant.

Les missions de l'Autorité de la statistique publique

Ces missions sont toutes décrites dans le décret du 3 mars 2009 qui a été révisé en 2018 pour y introduire une mesure sur laquelle je vais revenir.

Nos travaux se traduisent par le biais d'avis. L'Autorité de la statistique publique émet des avis. Elle fait des délibérations, des avis... Ses avis sont consultatifs uniquement, mais dans les faits, très sincèrement, ils sont suivis d'effet. Quand l'Autorité de la statistique publique émet une délibération, il est rare qu'un service statistique ne s'y conforme pas et, quand il ne s'y conforme pas, il a un rappel à l'ordre.

Je vous donne toute une série d'avis : des avis pour faire respecter les principes du code, des avis pour faire en sorte qu'il y ait une séparation entre une communication ministérielle et une diffusion de statistiques, des avis qui sont rendus dans le cadre d'une procédure de labellisation de données ou de séries qui sont produites par des organismes qui n'appartiennent pas aux services statistiques publics (INSEE et SSM).

Dernier point, il existe un règlement européen qui impose à tous les INS des choses. En particulier, ce règlement européen qui a été révisé, a introduit le fait qu'il était nécessaire d'avoir des instances. En France, nous avons l'Autorité de la statistique publique qui donne son avis lors des nominations ou de la révocation des directeurs d'administration centrale, ce qui est très important. Il y a eu un exemple par le passé qui était celui de Jean-Michel Charpin. Il y avait eu un souci sur l'enquête emploi à ce moment-là. Cela n'a pas plu au gouvernement et en particulier au Président de la République du moment qui était Nicolas Sarkozy et Jean-Michel Charpin a été « viré ». Ce serait beaucoup plus compliqué à l'heure actuelle de faire ce genre de choses dans la mesure où un avis serait produit par l'Autorité de la statistique publique et surtout publié et communiqué à la presse. Je ne dis pas que le Président de la République ne pourrait pas faire ce genre de choses. Cependant, il y aurait sans doute des retours.

L'ASP intervient donc dans la nomination et la révocation du directeur général de l'INSEE, des directeurs de la DREES, de la DARES, de la DEP (Éducation nationale), et tous les directeurs qui dépendent de l'administration centrale.

Nous donnons des avis aussi lorsqu'un service demande à devenir service statistique de ministère. Nous donnons aussi des avis si nous estimons qu'un service statistique de ministère existant ne se conforme pas au code de bonnes pratiques, ou est de taille insuffisante, ou ne publie pas assez et nous pouvons décider de supprimer le service statistique ministériel. Cela a été le cas en 2014, nous avons supprimé le service statistique ministériel de la pêche et les

activités statistiques de ce ministère, qui n'étaient pas très nombreuses, et qui ont été rapatriées quelques années plus tard au sein du service statistique du ministère de l'Agriculture. J'ai moi-même été chef de ce service statistique ministériel et c'est une très bonne chose qu'il ait été supprimé parce qu'il y avait 5 personnes dans ce service et une pression politique très forte exercée sur le chef de bureau que j'étais. Les quotas de pêche n'étaient pas forcément...

De même, l'ASP donne son avis sur tous les projets de décrets relatifs aux missions de l'INSEE ou des services statistiques.

Comme je vous l'ai dit, tous les avis sont publics, ils sont diffusés sur le site Internet de l'Autorité. Je rédige aussi tous les ans un rapport annuel de l'Autorité de la statistique publique qui fait le point sur l'année écoulée, les travaux des SSM et de l'INSEE.

Nous rendons des avis à l'issue d'auditions : nous auditionnons les représentants des SSM.

Nous rendons des avis dans le cadre de la procédure de labellisation. Dans la majorité des cas, les avis de l'Autorité de la statistique publique sont publiés au Journal Officiel.

Nous sommes intervenus pour inviter l'INSEE et surtout les services statistiques de ministères à publier des calendriers de diffusion des statistiques et, en cas de retard, à fournir des explications. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre.

Les auditions des producteurs de statistiques publiques sont faites en vue de regarder ce qui se passe dans les services statistiques et de les faire progresser dans le respect des principes. Nous pouvons être alertés par exemple par un SSM qui nous dit, c'est le cas de certains : « Vraiment, nous manquons de moyens, nous ne pouvons pas respecter nos programmes de travail. » Nous les auditionnons et nous pouvons émettre un avis, voire intervenir auprès du ministère dont dépend le SSM en question.

S'agissant de la labellisation, les statistiques sont majoritairement produites et diffusées par l'INSEE et les SSM. Ce sont ces statistiques qui sont les statistiques de référence ou les statistiques officielles. Elles ont ce statut parce qu'elles sont élaborées selon des normes des bonnes pratiques au niveau européen, voire international, qu'elles sont toujours suivies de près et qu'elles sont établies selon les principes du code de bonnes pratiques. Quand nous labellisons des données administratives d'organismes qui ne font pas partie du service statistique public, c'est parce que nous estimons, à la demande des producteurs, que leurs données sont à même de pouvoir contribuer au débat public par leur qualité, leur lisibilité et parce que nous ne produisons pas au sein du service statistique public ce type de données.

C'est le producteur en question qui juge utile, quand il connaît la procédure, de dire au Président de l'ASP, qu'il souhaiterait que ses statistiques soient labellisées. Partant de là, nous menons une instruction technique. En fait, cette instruction est menée par le Comité du label de la statistique publique pour notre compte, parce que nous ne sommes pas nombreux pour faire les choses. La procédure nécessite une analyse interne qui est basée sur la documentation fournie par l'organisme. Nous regardons aussi s'il n'existe pas d'autres statistiques qui sont produites par d'autres organismes. Nous regardons surtout comment les séries sont produites et surtout comment elles sont diffusées. Si cela ne répond pas aux bonnes pratiques, nous incitons l'organisme à faire et c'est après que nous pouvons labelliser ses statistiques.

Je vous donne une liste d'exemples d'organismes dont nous avons labellisé un certain nombre de statistiques. Nous ne labellisons pas un organisme. Nous avons labellisé des séries de la CNAM, de la CNAV, celles du CépiDc (Certification électronique des causes de décès) dont vous avez parlé, Madame, tout à l'heure, sur les causes médicales de décès... Ces

labellisations existent depuis 2011. Un organisme dont nous labellisons les séries ne devient pas SSM. Le CépiDc, c'est toujours le CépiDc. La CNAM, nous avons labellisé une petite partie de ses séries. Nous essayons d'en labelliser un peu plus, mais il y a parfois quelques petites réticences.

Nous ne donnons pas la labellisation ad vitam aeternam, nous la donnons pour une période donnée. Dans l'intervalle, elle peut être assortie de clauses de revoyure si tout n'est pas au carré. Elle est le plus souvent assortie de recommandations que nous donnons. En général, la labellisation est donnée pour cinq ans et, après, l'organisme repasse auprès de nous.

J'en viens aux calendriers de diffusion. Depuis la fin de l'année 2017, tous les SSM ainsi que l'INSEE publient des calendriers de diffusion qui affichent bien à quel moment, ils vont diffuser les statistiques en question. L'INSEE assure un suivi de la ponctualité des publications et, en cas de retard par rapport aux dates annoncées dans les calendriers, en étudie les raisons. Là, nous sommes susceptibles d'intervenir si nous savons, ce qui s'est passé dans le passé, « *qu'une publication a été retenue par le cabinet au motif que les chiffres ne plaisent pas au cabinet* ». Cela peut encore arriver.

En termes de fonctionnement, l'ASP organise quatre séances par an. La dernière séance, qui a lieu souvent en décembre ou en janvier, est consacrée à l'audition du Directeur général de l'INSEE et à celle du Président du CNIS. Le rapport d'activité de l'ASP est rédigé tous les ans et est ensuite adressé aux personnes auditionnées, y compris aux instances européennes. Vous le trouverez en français et en anglais sur le site internet de l'ASP, dont je vous donne l'adresse au-dessous.

Je n'ai pas mis dans les slides, mais c'est très important, qu'il n'existe peu d'ASP au niveau européen. Il y a une ASP importante qui dispose de nombreux moyens au Royaume-Uni. Ce qui est dommage, c'est qu'avec le Brexit, nous aurons beaucoup moins d'échanges avec eux. Il existe aussi des petites ASP à Chypre, à Malte et en Grèce, mais nulle part ailleurs. Dans les gros pays européens, il n'y a pas d'équivalent de l'Autorité de la statistique publique. Il y a des instances qui font peu ou prou la même chose, mais ce n'est pas aussi formalisé que chez nous.

La composition de l'Autorité de la statistique publique

L'ASP est composée de neuf membres, tous bénévoles. Dominique BUREAU, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, est le Président de l'ASP, il est nommé pour un mandat de six ans non renouvelable. Entre 2009, date de sa création, et 2015, l'ASP a été présidée par Paul CHAMPSAUR, qui était le Directeur général de l'INSEE il y a quelques années.

Les autres membres sont désignés par les grands corps de l'État, à savoir les Présidents des trois Assemblées (le Sénat, l'Assemblée nationale et le CESE). Vous avez aussi le représentant du ministre de l'Économie et des Finances (Bruno DURIEU), le premier Président de la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale des affaires sociales. Eux par contre peuvent exercer pendant 12 ans au service de l'Autorité de la statistique publique, contrairement au Président.

L'Autorité a eu dix ans en 2019 et elle a organisé un colloque dont les deux thèmes étaient l'indépendance professionnelle et la confiance dans la statistique publique. Je vous invite à aller voir la vidéo du colloque sur le site Internet de l'ASP. Dans le futur rapport qui portera sur l'année 2019, nous aurons aussi beaucoup d'éléments sur ces deux thèmes.

Je vous remercie pour votre attention.

Clôture de la séance

Jean-Marc MORANDI, Président du CRIES d'Île-de-France

Merci à tous pour vos interventions. Nous sommes presque parfaits dans le timing, ce qui est assez exceptionnel. Nous ne sommes plus très nombreux, mais je vais quand même conclure notre assemblée plénière de ce matin avec quelques mots qui vont compléter mon propos introductif.

J'aimerais prolonger la réflexion que j'ai engagée en ouverture parce qu'au regard de l'existence même du CRIES, la Région Île-de-France fait figure d'exception. Si le législateur a prévu d'adosser un CRIES à chaque CESER, toutes les Régions ne se sont pas saisies de cette opportunité. En revanche, en Île-de-France, il y a eu des équipes pour créer le CRIES et d'autres pour le confirmer dans une continuité d'exercice qui n'a jamais été remise en cause. Ayant pris mes fonctions de Président il y a un an, j'ai bien conscience que je n'y suis pas pour grand-chose, mais il est important de constater que, loin d'être un comité en plus, le CRIES s'est installé dans une certaine pérennité par le fait même de la richesse de ses travaux.

2020 s'annonce à mon sens comme une année charnière. Nous poursuivons nos rencontres thématiques dont nous avons débattu ce matin. Trois sont en projet : la première « sur les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 et leurs retombées sur le tourisme et la culture entre autres », la seconde « sur les questions de transition écologique et de transition solidaire », et la troisième sur « les mobilités avec les évolutions des modes de transport et de déplacement ». Trois rencontres sur des sujets chargés de sens et d'enjeux dont il nous reviendra aussi de mieux faire connaître les conclusions.

Comment sortir de la confidentialité à laquelle nous sommes souvent réduits ? Comment faire en sorte que nos travaux profitent au plus grand nombre ? Je soumets à votre réflexion trois propositions, trois bonnes volontés de début d'année, que nous pourrions étoffer au cours des semaines à venir.

La première est presque une question structurelle pour moi puisque je suis issu du CESER. Le CRIES pourrait être davantage intégré au fonctionnement courant du CESER. Je veillerai, par exemple, à ce que l'information sur les rencontres et activités du CRIES soit renforcée au sein de la deuxième assemblée régionale de façon à donner plus de visibilité à nos travaux pour que davantage de membres se les approprient et y participent.

Cela permettrait de donner une meilleure visibilité à nos travaux et de rendre service au-delà de nos propres membres.

La deuxième serait d'augmenter nos moyens. Nous avons un budget microscopique, mais qui ne tient pas compte des moyens humains mis à disposition. Je remercie d'ailleurs les services de l'INSEE et des permanents au CESER, de la Région et de la Préfecture, pour le temps qu'ils y consacrent. Parce que c'est du temps passé, au-delà du temps du Président avec un bureau régulier, c'est la préparation des bureaux, des rencontres, et des ateliers... J'irai défendre nos intérêts (le budget du CRIES est dans le budget du fonctionnement du CESER), en particulier sur des sujets de communication pour rénover nos outils de communication existants, pour montrer au grand public que nous servons à quelque chose et que nous sommes bien présents et utiles.

La troisième conséquence, là, j'ai peut-être besoin de tous les membres, l'année 2020 sera l'année du lobbying pour nous puisque nous serons en renouvellement de convention Etat-Région fin 2021 : c'est aussi le moment où il faut pouvoir faire en sorte de perdurer après

l'actuelle convention. Bien sûr, j'ai mon rôle de Président à jouer là-dessus, mais j'ai besoin du soutien de tout le monde, bien sûr de ma Vice-présidente et de l'INSEE pour opérer auprès du Préfet de Région et de la Présidente de Région. Nous aurons donc tous à nous mobiliser pour faire connaître le CRIES et ses travaux dans nos secteurs d'intervention, auprès des institutions, des collectivités, des organisations avec lesquelles nous sommes en lien, etc.

Voilà trois suggestions relativement simples sur le papier, presque de bon sens. J'espère que, dans un an, nous pourrons nous féliciter de quelques avancées. N'hésitez pas, au fur et à mesure du temps, de me faire part de vos points de vue afin d'enrichir cette espèce de fil stratégique pour 2020. En tout cas, je vous souhaite continuation pour ce début d'année, que les grèves s'arrêtent au bout d'un certain temps quand même ! Merci.

Marie-Christine PARENT

Si jamais vous avez des programmes de travail à des fins d'études faisant appel à des statistiques pour l'année 2020, vous pouvez nous les envoyer, nous renverrons sur notre site si nous ne les mettons pas directement. Cela permet de mutualiser les travaux des uns et des autres, au-delà de ce que nous disons là. L'objectif aussi, c'est de travailler ensemble par des partenariats qui ne sont pas seulement des séminaires, mais qui se nouent à l'externe.

Jean-Marc MORANDI

Merci. Nous levons la séance.

La séance est levée à 12h55.

SIGLES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ARS : Agence Régionale de la Santé

ASP : Autorité de la Statistique Publique

BIT : Bureau International du Travail

CAE : **Coopérative d'Activites et d'Emploi**

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional

CLAP : Connaissance Locale de l'Appareil Productif

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CRIES : Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEP : Direction de l'évaluation et de la prospective

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DIJOP : Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DRAJES : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport

DRESS : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale

DSN : Déclaration Sociale Nominative

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

EGT : Enquête Globale Transports

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FNB : Fédération nationale du Bâtiment

INS : Institut National Statistique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IPR : L'Institut Paris Region

OLAP : Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

PIB : Produit Intérieur Brut

PMSI : Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information

QPV : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

OTE : Organisation Territoriale de l'État

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

ROSE : Réseau d'Observation Statistique de l'Energie

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMU : Service d'Aide Médicale Urgente

SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

SDES : Service des Données et des Études Statistiques

SIRENE : Système d'Informations pour un Répertoire des ENtreprises et des Établissements

SNDS : Système National des Données de la Santé

SSP : Système Statistique Public

TDS : Transfert de données sociales

UFISC : Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Liste des participants

AUCOUTURIER	Anne-Lise	DIRECCTE
BONNEVILLE	Violaine	CESER
DECOME	Manon	CRT
FOUACHE	Gwendolyne	DRIEE
FOUSSAT	Anne	CD 93
GASNIER	Claudine	INSEE - DG
JABY	Patrick	Banque de France
LE FRANC	Corinne	Préfecture de Région
LÉON	Olivier	INSEE
LIAGRE	Marie-Odile	INSEE
LO	Seak-Hy	ARS
MORANDI	Jean-Marc	CESER
PARENT	Marie-Christine	INSEE
PAVARD	Vincent	DRIEA
REY	Florence	Région Île-de-France
RICARD	Philippe	Pôle Emploi
RICHARD	Jean-Michel	CESER
SAVELLI-THIAULT	Isabelle	CROCIS
VOISIN	Léo	CRESS
ZIDOUNI	Nadia	INSEE